



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 22 du 2 février 2023

- Hebdo -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SOMMAIRE

n° 22 du 2 février 2023

HEBDO

SGAR

Arrêté n°2023/SGAR/116 du 26 janvier 2023 portant nomination de la commission du Conseil Maritime de Façade Nord-Atlantique Manche-Ouest

ARS

Arrêté ARS-PDL-DT49-2023/10 du 27 janvier 2023 portant désignation de M. Triballeau, Directeur par intérim du CH Layon Aubance, du 01/02/2023 au 31/03/2023, pendant l'absence programmée de Mme Guinoiseau

Arrêté ARS-PDL-DOSA-ASP-01-2023-44-PHARMACIE du 30 janvier 2023 portant sur la demande de licence de transfert de l'officine sise 12 rue du Carteron vers le 4 rue du Carteron à Mauves-Sur-Loire exploitée par la S.A.R.L PHARMACIE DE MAUVES

Arrêté ARS-PDL/DOSA/PPH/2023/1/72 du 30 janvier 2023 portant régularisation de capacité de l'Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Pescheray (FINESS ET 720005743) géré par CITES CARITAS (FINESS EJ 750720591)

Arrêté ARS-PDL/DOSA/PPA-PPH/01/2023-44 du 31 janvier 2023 fixant la programmation prévisionnelle pour la période de 2023 à 2027 des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des Etablissements et Services Médico-Sociaux de Loire- Atlantique accueillant des Personnes Agées ou des Personnes en situation de Handicap

DRAC

Arrêté 2023/DRAC/CRPA 1/ 1 du 26 janvier 2023 portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel de Montfrand à LAVAL (Mayenne)

Arrêté 2023/DRAC/CRPA 1/ 2 du 26 janvier 2023 portant inscription au titre des monuments historiques du domaine de Thévalles à CHEMERE-LE-ROI (Mayenne)

Arrêté 2023/DRAC/CRPA 1/ 3 du 26 janvier 2023 portant inscription au titre des monuments historiques du château de Mortreux à DAON (Mayenne)

DREETS

Décision n°2023/DREETS/Pôle T/DDETS 44/02 du 23 janvier 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis – direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités 5DDETS) de Loire-Atlantique

DRFIP

Avenant n°2 du 19 janvier 2023 à la convention de délégation de gestion entre la DRFIP44 et la DDETS85

RECTORAT

Arrêté SG n° 2023/03 du 1er février 2023 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du Rectorat de Nantes dans le domaine financier

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire

Brest et Nantes, le 28 JAN. 2023
N° 2023/008
N° SGAR/2023/116

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
portant composition de la Commission permanente du Conseil Maritime de Façade
Nord Atlantique Manche Ouest.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire Atlantique,

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.219-1 et suivants et les articles R.219-1 et suivants ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R*133-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-130 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2022 portant composition du Conseil maritime de façade pour la façade maritime « Nord Atlantique Manche Ouest » ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil maritime de façade pour la façade maritime « Nord Atlantique Manche Ouest » ;
- Vu le règlement intérieur adopté en séance du Conseil maritime de façade le 11 janvier 2023 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection des membres de la commission permanente du Conseil maritime de façade « Nord Atlantique Manche Ouest » qui s'est déroulée le 11 janvier 2023 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La commission permanente du Conseil maritime de façade « Nord Atlantique Manche Ouest » est composée comme suit :

1. Collège « État et établissements publics » (1 siège)

Titulaire	Suppléant
Mme la Directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest	M. le Directeur interrégional adjoint de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest

2. Collège « Collectivités territoriales et leurs groupements » (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Daniel CUEFF (Conseil régional de Bretagne)	Mme Gaël LE MEUR (Conseil régional de Bretagne)
Mme Claire HUGUES (Conseil régional des Pays de la Loire)	M. François BLANCHET (Conseil régional des Pays de la Loire)
M. Serge KUBRYK (ANEL 85)	M. Ervan LEON (ANEL 29)
M. Gérard PIERRE (Conseil départemental du Morbihan)	M. Jean-Luc SECHET (Conseil départemental de Loire-Atlantique)

3. Collège « Activités professionnelles et entreprises » (5 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne)	M. Jean-Claude BALANANT (Chambre de commerce et d'industrie Bretagne)
M. José JOUNEAU (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire)	Mme Fanny BRIVOAL (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire)
M. Olivier LE NEZET (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne)	M. Julien DUBREUIL (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne)
M. Jean-Yves LE GOFF (Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire)	M. Christophe VERHAGUE (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction)
M. Stéphane Alain RIOU (Syndicat national des énergies renouvelables)	Mme Agnès GARÇON (Armateurs de France)

4. Collège « Salariés des entreprises » (1 siège)

Titulaire	Suppléant
M. Armand QUENTEL (Union régionale de la Confédération française démocratique du travail)	M. Guy JOURDEN (Confédération générale du travail)

5. Collège « Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin » (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Laurent DUBOST (Fédération française d'études et de sports sous-marins)	M. Bruno LEBRETON (Fédération française de voile)
Mme Mireille BOURDON (France nature environnement des Pays de la Loire)	M. Denez L'HOSTIS (Bretagne Vivante)
M. Christophe LE VISAGE (Eaux et rivières de Bretagne)	Mme Elodie MARTINIE-COUSTY (France nature environnement)
M. Jean-Claude BRIENS (Union nationale des associations de navigateurs de Bretagne)	M. Paul VINAY (Fédération nationale de la Plaisance et des Pêches en mer)

Article 2

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest assure le secrétariat de la commission permanente du conseil maritime de façade.

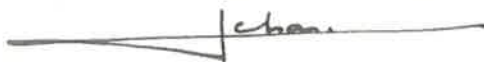
Article 3

L'arrêté interpréfectoral du 20 décembre 2019 portant composition de la commission permanente du Conseil maritime de façade publié sous le n° 2019/112 par la préfecture maritime de l'Atlantique est abrogé.

Article 4

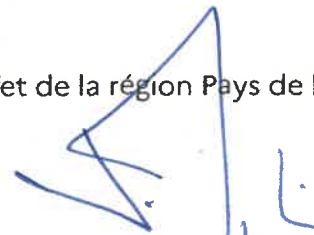
Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire, l'adjoint au préfet Maritime de l'Atlantique et la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le vice-amiral d'escadre,
préfet maritime de l'Atlantique



Olivier Lebas

Le préfet de la région Pays de la Loire



Didier Martin

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

Arrêté n° ARS-PDL-DT49-2023/10
Portant désignation d'un directeur par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 1432-2 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

VU l'arrêté du 21 novembre 2022 portant attribution de fonction de Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, de Monsieur Nicolas DURAND, à compter du 21 novembre 2022 ;

VU l'arrêté du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire en date du 22 novembre 2022, portant délégation de signature à Madame Isabelle MONNIER, directrice de la délégation territoriale du Maine et Loire ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire du Centre Hospitalier Layon Aubance situé à Martigné Briand (49540 Terranjou), en l'absence programmée de Madame Sophie GUINOISEAU, directrice de l'établissement.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} février 2023 et jusqu'au 31 mars 2023, Monsieur Clément TRIBALLEAU, directeur adjoint du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers (49000), est chargé d'assurer l'intérim de direction du Centre Hospitalier Layon Aubance.

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Monsieur Clément TRIBALLEAU, directeur par intérim, percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé, correspondant à une majoration temporaire mensuelle de sa part fonctions de 332 € versée par l'établissement d'affectation et remboursée, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim.

Article 3 : La directrice de la Délégation Territoriale du Maine et Loire de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire et le président du conseil d'administration du centre Hospitalier Layon Aubance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et notifié aux fonctionnaires concernés, à leurs établissements d'affectation et d'exercice d'intérim ainsi qu'au Centre national de gestion.

Fait à Angers, le 27 janvier 2023

La directrice de la Délégation Territoriale du
Maine et Loire,


Isabelle MONNIER

ARRETE N° ARS-PDL/DOSA/ASP/01/2023/44

portant sur la demande de licence de transfert de l'officine sise 12 rue du Carteron
vers le 4 rue du Carteron à MAUVES-SUR-LOIRE exploitée par la
S.A.R.L PHARMACIE DE MAUVES

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 portant attribution de fonction de Monsieur Nicolas DURAND, en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2022-020 du 22 novembre 2022, portant délégation de signature à Monsieur Florent POUGET, directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie, et à plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 1972 octroyant la licence n° 44#000339 à l'officine de pharmacie sise 12 rue du Carteron à MAUVES-SUR-LOIRE (44470) ;

Vu la demande présentée par la S.A.R.L. PHARMACIE DE MAUVES, en la personne de son représentant légal Madame Katell DECOURTYE, pharmacien, tendant au transfert de l'officine que cette société exploite, du 12 rue du Carteron vers le 4 rue du Carteron au sein de la commune de MAUVES-SUR-LOIRE (44470), demande enregistrée le 19 octobre 2022 au vu de l'état complet du dossier ;

Vu l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO) pour la région Pays de la Loire, en date du 16 novembre 2022 ;

Vu l'avis du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) pour la région Pays de la Loire, en date du 08 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil Régional Pays de la Loire de l'Ordre des Pharmaciens en date du 16 décembre 2022 ;

Considérant que la commune de MAUVES SUR LOIRE compte une population municipale recensée de 3 259 habitants et que l'ouverture d'une officine par voie de transfert y est possible conformément à l'article L.5125-4 du code de la santé publique ;

Considérant que le transfert sollicité s'effectue vers le quartier délimité, conformément à l'article L.5125-3-1 du code de la santé publique : au nord et à l'ouest par la D 723, au sud par la Loire et à l'est par le chemin pavé ;

Considérant que le transfert de l'officine permettra une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente du quartier ainsi délimité et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur ;

Considérant que le transfert sollicité ne compromettra par ailleurs pas l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier ni de la commune d'origine de l'officine ;

Considérant ainsi que le transfert répond aux conditions posées par l'article L. 5125-3 du code de la santé publique ;

Considérant l'avis émis le 18 janvier 2022 par le pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire sur les conditions d'installation envisagées pour la future officine ;

Considérant que le local proposé en vue du transfert respecte les conditions prévues aux articles R.5125-8 et R.5125-9 et au 2° de l'article L. 5125-3-2 du code de la santé publique ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La demande de licence, présentée par Madame Katell DECOURTYE, pharmacien, au nom de la S.A.R.L PHARMACIE DE MAUVES, en vue d'être autorisée à transférer l'officine de pharmacie sise 12 rue du Carteron à MAUVES SUR LOIRE (44470) vers le 4 rue du Carteron dans la même commune, est acceptée.

ARTICLE 2 : Une licence enregistrée sous le n° 44#000820 est délivrée à la S.A.R.L PHARMACIE DE MAUVES, pour le nouvel emplacement de l'officine de pharmacie.

Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux sera modifié en conséquence.

ARTICLE 3 : La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

L'officine doit être effectivement ouverte au public, au plus tard, à l'issue d'un délai de deux ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 1972 sera abrogé, dès l'ouverture de la nouvelle officine au public.

ARTICLE 5 : Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire, d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent (ce tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site telerecours.fr).

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté pour l'intéressé et de la date de publication du présent arrêté pour les tiers.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 7 : Le Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des préfectures de la région des Pays de la Loire.

Cet arrêté sera notifié aux personnes physiques et morales intéressées.

Fait à Nantes, le **30 JAN. 2023**

Pour le Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire,
La responsable du département Accès aux soins primaires,

Claire GABORIEAU

ARRETE N° ARS-PDL/DOSA/PPH/2023/1/72

**Portant régularisation de capacité de l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de
Pescheray (FINESS ET 720005743) géré par CITES CARITAS (FINESS EJ 750720591)**

**Le Directeur général par intérim
de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le Projet Régional de santé 2018-2022 adopté par arrêté en date du 18 mai 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2022 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire à Monsieur Nicolas DURAND, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2022-020 du 23 novembre 2022 du Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à M. Florent POUGET, Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie ;

Vu l'arrêté N°05-3915 en date du 26 août 2005, portant augmentation de la capacité du centre d'Aide par le Travail « Pescheray » Au Breil sur Mérisse ;

Considérant la nécessité de régulariser la capacité de l'ESAT en l'absence d'arrêté actant de son extension de 61 à 66 places intervenue après 2005 ;

Considérant qu'au vu des résultats des évaluations internes et externes, l'ESAT de Pescheray à bénéficier d'un renouvellement tacite de son autorisation à compter du 3 janvier 2017 ;

SUR PROPOSITION du Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'organisme gestionnaire CITES CARITAS, est autorisé à gérer l'ESAT de Pescheray situé Domaine de Pescheray 72370 le Brel sur Meriz, d'une capacité de 66 places ;

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du service seront répertoriées dans le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (F.I.N.E.S.S.) de la façon suivante :

N° FINESS ETABLISSEMENT	72 000 574 3
N° FINESS JURIDIQUE	75 072 059 1
Code catégorie	246 ESAT
Code discipline d'équipement	908 Aide par le travail pour Adultes handicapés
Code clientèle	010 Toutes déficiences P.H
Mode de fonctionnement	47 Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire
Capacités	66

ARTICLE 3: Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté ne modifie pas la date à compter de laquelle prend effet le renouvellement tacite de l'autorisation pour une durée de 15 ans, accordé le 3 janvier 2017 ;

ARTICLE 5 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, cette décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de nos services ;
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, Allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES CEDEX).

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire et le Président de l'association gestionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 30/01/2023

Pour le Directeur général par intérim de l'Agence
régionale de santé des Pays de la Loire,

Benjamin MEYER
Responsable du département
« Parcours des Personnes en situation de Handicap »
Direction de l'Offre de Santé et en faveur
de l'Autonomie



N° ARS-PDL/DOSA/PPA-PPH/01/2023-44

N°CD44/DAUT/SOMS/CPOMPAPH 2023

ARRÊTÉ

fixant la programmation prévisionnelle pour la période de 2023 à 2027
des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des Etablissements et Services
Médico-Sociaux de Loire-Atlantique accueillant des Personnes Agées
ou des Personnes en situation de Handicap

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE, PAR INTERIM**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L313-11, L313-12 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de sécurité sociale pour 2016, notamment l'article 75 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la Société au vieillissement, et notamment l'article 58 ;

Vu la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, notamment l'article 89-I.5 ;

Vu la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, notamment l'article 70 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 portant attribution de fonctions de directeur général adjoint par intérim de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à Monsieur Nicolas DURAND, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2022-020 en date du 22 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Florent POUGET, Directeur de l'Offre de santé en faveur de l'autonomie ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Michel MÉNARD, Président du conseil départemental de Loire-Atlantique

SUR proposition du Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition du Directeur général des services départementaux ;

ARRETEM

Article 1^{er} :

Le présent arrêté abroge l'arrêté N°ARS-PDL/DOSA/PPA/034/2021/44 et CD44/DAUT/SOMS//PA/2021 du 31 décembre 2021 ainsi que l'arrêté N°ARS-PDL/DOSA/PPA-PPH/61/2021/44 et CD44/DAUT/SOMS/CPOM PA PH/2021 du 31 décembre 2021

Article 2 :

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences autonomie (RA), les accueils de jour et les hébergements temporaires autonomes (AJA/HTA), les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ainsi que les établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées sous compétence exclusive de l'Agence Régionale de Santé ou conjointe avec le Conseil départemental feront l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu dans les conditions prévues à l'article L313-11 du CASF ou au IV ter de l'article L313-12.

Article 3 :

La liste annexée au présent arrêté précise l'identification des organismes gestionnaires gérant des établissements et services accueillant des personnes âgées concernés par un CPOM, ainsi que l'année prévisionnelle de signature du CPOM.

Article 4 :

Cette programmation établie pour une durée de cinq (5) ans pourra faire l'objet d'une révision annuelle.


Article 5 :

Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES Cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 :

Le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie et le Président du conseil départemental de Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des arrêtés du Département de la Loire-Atlantique.

Fait à Nantes, le 31 JAN. 2023

 P/ Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire et par délégation

Florent POUGET
Directeur

Direction de l'Offre de Santé
et en faveur de l'Autonomie

P/Le Président du conseil départemental de Loire-Atlantique

Le Directeur autonomie

 Simon FAVREAU

PROGRAMME 2023

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
440002269	ASS. ASSISTANCE BIENFAISANCE	440003572	EHPAD LE SILLON	ST ETIENNE DE MONTLUC
440001873	ASSOCIATION BIENFAISANCE	440003101	EHPAD FOYER LA PERRIERE	HERIC
440000248	ASSOCIATION HENRI WALLON	440052728	ANTENNE CAMSP HENRI WALLON BLAIN	BLAIN
		440052736	ANTENNE CAMSP HENRI WALLON CARQUEFOU	CARQUEFOU
		440011997	CAMSP HENRI WALLON	NANTES
		440024677	CMPP HENRI WALLON	NANTES
440000966	ASSOCIATION JEUNESSE ET AVENIR	440035087	ITEP KER RIVAUD	LA BAULE
		440032951	ESAT JEUNESSE ET AVENIR	GUERANDE
		440033827	CAFS JEUNESSE ET AVENIR	GUEMENE PENFAO
		440024586	IME JEUNESSE ET AVENIR	LA BAULE
		440024008	SESSAD JEUNESSE ET AVENIR	GUERANDE
		440049278	IME GUENOUVRY	GUEMENE PENFAO
		440050300	ITEP AZUR TREPIED	GUERANDE
		440049146	SAVS JEUNESSE ET AVENIR	ST NAZAIRE
		440017895	FAH JEUNESSE ET AVENIR	LE POULIGUEN
		440017911	FAI VILLA PALALDA	LE POULIGUEN
		440028819	SIFFP JEUNESSE ET AVENIR	LE POULIGUEN
		440041358	SASP	ST NAZAIRE
440050516	SESSAD JEUNESSE ET AVENIR	NOZAY		
440059608	DISPOSITIF D'AUTORÉGULATION	ST NAZAIRE		
440001352	ASSOCIATION MARIE MOREAU	440046340	SESSAD MARIE MOREAU	ST NAZAIRE
		440001105	IME MARIE MOREAU	ST NAZAIRE
		440033249	ITEP MARIE MOREAU	ST NAZAIRE
		440030476	ESAT MARIE MOREAU	ST NAZAIRE
		440040491	SAVS MARIE MOREAU	ST NAZAIRE
		440049369	ITEP PAYS DE RETZ	PAIMBOEUF
		440041051	ESAT ANNEXE MARIE MOREAU	TRIGNAC
440002012	ASSOCIATION NOTRE DAME DU DON	440003416 440045136	EHPAD NOTRE DAME DU DON FOYER DE VIE L'ETOILE DU BERGER	MOISDON LA RIVIERE PETIT AUVERNE
440006310	ASSOCIATION RESIDENCE DU DON	440033413	EHPAD DU DON	ISSE
750720245	ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE	440035988	FAM NOTRE DAME DE TERRE NEUVE	CHAUVE
		440001154	FV NOTRE-DAME-DE-TERRE NEUVE	CHAUVE
		440049815	EANM LES AMARRES	TRIGNAC
		440040517	FOYER DE VIE LE CHENE VERT	LE PELLERIN
		530033034	SERDAA	LAVAL
		530008861	SAS HANDICAPS RARES	LAVAL
440001485	ARRIA	440002343	ITEP LES PERRINES	NANTES
		440049021	CAFS ARRIA	NANTES
		440046357	SESSAD TDI-TSA ARRIA chène	ORVAULT
		440003812	ITEP LE CARDO	ORVAULT
		440042232	SESSAD ITEP ARRIA	ORVAULT
		440048916	LISEC ITEP ARRIA	ORVAULT
		440049682	IME HORS LES MURS	ORVAULT
		440046886	CASIM ARRIA	ST JULIEN DE CONCELLES
440000289	CHU NANTES	440047595 440060465	EHPAD LA SEILLERAYE EHPAD BEAUSEJOUR	CARQUEFOU NANTES
440003192	EHPAD RESIDENCE LE CLOS FLEURI	440028827	EHPAD LE CLOS FLEURI	DONGES
440001915	EHPAD ISAC DE ROHAN	440003184 440053601	EHPAD ISAC DE ROHAN - BLEU OCEAN EHPAD ISAC DE ROHAN - VERT PRE	BLAIN BLAIN
440000263	EPSYLAN	440056869	MAS BLAIN	BLAIN
920809829	FONDATION PERCE NEIGE	440040764 440036069	FAM BLANC FOYER DE VIE BLEU	LA CHAPELLE SUR ERDRE LA CHAPELLE SUR ERDRE
750052037	FONDATION SAINT JEAN DE DIEU (44-49)	440032597	MAS ST JEAN DE DIEU	LE CROISIC
		440032589	EANM FV HEBAC ST JEAN DE DIEU	LE CROISIC
		440044493	FAM CENTRE ST JEAN DE DIEU	LE CROISIC
		490002524	EEAP LA TREMBLAYE	ANGERS
		490543303	MAS LES ROMANS	SAUMUR
		490020336	SITE MAS LES ROMANS	SAUMUR

PROGRAMME 2024

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
440005841	ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTÉ	440033496	SSIAD ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SANTE	NANTES
		440033512	SAVS LES SIX FRENES	ANCENIS ST GEREON
		440034700	CAFS IME PAUL ELUARD	ANCENIS ST GEREON
		440000123	IME PAUL ELUARD	ANCENIS ST GEREON
		440030336	EPA SERVICES	ANCENIS ST GEREON
		440026938	FAH LES SIX FRENES	ANCENIS ST GEREON
		440036309	FV ANCENIS	ANCENIS ST GEREON
		440003713	ESAT DU PAYS D'ANCENIS	ANCENIS ST GEREON
		440035368	SAESAT ANCENIS	ANCENIS ST GEREON
		440060069	SAMSAH ADAPEI	ANCENIS ST GEREON
		440026946	FAH CHEMERE	CHAUMES EN RETZ
		440012714	ESAT HORTICAT	CHAUMES EN RETZ
		440047264	HORTIPRO	CHAUMES EN RETZ
		440053734	SAESAT HORTICAT	CHAUMES EN RETZ
		440054070	SAVS CHAUMES EN RETZ	CHAUMES EN RETZ
		440037216	SAESAT DE BLAIN	BLAIN
		440000164	IME LA GOUPILLAIS	BLAIN
		440017945	MAS SUD LOIRE - L'EPEAU	BOUGUENAIS
		440031540	FAH BLAIN	BLAIN
		440026524	SESSAD NORD ADAPEI 44	BLAIN
		440042315	SAVS BLAIN	BLAIN
		440022523	ESAT ATELIERS BLINOIS	BLAIN
		440048627	FV CAA BLAIN	BLAIN
		440030369	ENTREPRISE ADAPTEE HORTIPRO	LA BERNERIE EN RETZ
		440044782	FV LES MACHAONS	BOUAYE
		440000131	IME LES PERRIÈRES	CHATEAUBRIANT
		440033470	SAVS CHATEAUBRIANT	CHATEAUBRIANT
		440026532	UEMA CHATEAUBRIANT	CHATEAUBRIANT
		440026474	CAFS IME LES PERRIÈRES	CHATEAUBRIANT
		440011823	FAH RENAC	CHATEAUBRIANT
		440003739	ESAT LES ATELIERS DE LA MEE	CHATEAUBRIANT
		440049237	FAH RESIDENCE ERDAM	LA CHAPELLE SUR ERDRE
		440044857	FV FAM LA CHARMELIÈRE	CARQUEFOU
440018380	ADAPEI 44	440053908	SAVS CHATEAUBRIANT	CHATEAUBRIANT
		440052637	FV RESIDENCE ERDAM	LA CHAPELLE SUR ERDRE
		440056042	SA ESAT CHATEAUBRIANT	CHATEAUBRIANT
		440044170	ANNEXE IME VALLET	MOUZILLON
		440044188	ANNEXE IME VALLET	CLISSON
		440035392	FAM LA HAUTE MITRIE	NANTES
		440034692	CAFS POLE NANTAIS	NANTES
		440000149	IME CHANZY	NANTES
		440032035	FAH LA GILARDERIE	NANTES
		440031458	ESAT BIOCAT	GETIGNE
		440046878	FAM LES LUCINES	MONTBERT
		440012722	ESAT NANT'EST	NANTES
		440042687	FAH LES HESPERIDES	LEGE
		440011492	ESAT DE LEGE	LEGE
		440040723	SESSAD POLE NANTAIS - ANT. SUD	NANTES
		440046035	MAS SUD LOIRE - LES LOGES	MONTBERT
		440026359	ESAT PASSERELLE POUR L'EMPLOI	NANTES
		440048775	MAS DIAPASON	GRANDCHAMPS DES FONTAINES
		440045102	SAESAT NANTEST	NANTES
		440048569	SAVS PASSERELLE POUR L'EMPLOI	NANTES
		440035699	FV ST DONATIEN	NANTES
		440044824	FV LOROUX BOTTEREAU	LE LOROUX BOTTEREAU
		440050391	SESSAD APIC'S 44	NANTES
		440050995	IME ILE DE NANTES	NANTES
		440051829	SAESAT GETIGNE	GETIGNE
		440051795	FAM DIAPASON	GRANDCHAMPS DES FONTAINES
		440053932	FV LA HAUTE MITRIE	NANTES
		440053114	EANM CANTENI	NANTES
		440054088	SAESAT LEGE	LEGE
		440054096	SAVS LES HESPERIDES	LEGE
		440052181	EANM RESIDENCE KORJA	COUERON
		440034874	FV LA RABOTIERE	ST HERBLAIN
		440000636	IME LE TILLAY	ST HERBLAIN
		440002350	IME LES BARBUSSIÈRES	ST HILAIRE DE CHALEONS

		440000172	IME AR MOR	ST HERBLAIN
		440017937	FV STE PAZANNE	STE PAZANNE
		440032944	ESAT CATOUEST	ST HERBLAIN
		440027407	SAVS REZE	REZE
		440026557	SESSAD SUD LOIRE	ST HILAIRE DE CHALEONS
		440041663	EA LES IRIS	ST JULIEN DE CONCELLES
		440040970	EAM CAA NORT SUR ERDRE	NORT SUR ERDRE
		440040434	SESSAD POLE NANTAIS – ANT. NORD	ST HERBLAIN
		440007508	FAH RESIDENCE LE TILLAY	ST HERBLAIN
		440005122	ESAT ATELIERS DU LANDAS	REZE
		440007490	ESAT ATELIERS DE LA CHOLIERE	ORVAULT
		440048668	FV JULES VERNE	ORVAULT
		440047298	EA L'ALBIZIA	ORVAULT
		440036259	EANM FARADOR	ORVAULT
		440035459	SAESAT LA CHOLIERE	ORVAULT
		440052207	SASP DE REZE	REZE
		440056018	MAS CAA NORT/ERDRE	NORT SUR ERDRE
		440033793	FAH VALLET	VALLET
		440000214	IME LES DORICES	VALLET
		440000115	IME LA BAUCHE DE ROUET	LES SORINIERES
		440033306	FV RESIDENCE SEVRIA	VERTOU
		440042422	ANNEXE ESAT PAYS D'ANCENIS	LOIREAUXENCE
		440007516	FAH RESIDENCE SEVRIA	VERTOU
		440005502	ESAT LES IRIS	THOUARE SUR LOIRE
		440049229	FV VALLET	VALLET
		440044816	SAVS VALLET	VALLET
		440052348	INTERNAT POLE NANTAIS	LES SORINIERES
		440052355	UEMA STEPHANE HESSEL	ST HERBLAIN
		440053122	FAH RESIDENCE LE TILLAY	ST HERBLAIN
		440059244	EAMN MELAINE	ST JULIEN DE CONCELLES
		440060226	FOYER ACCUEIL INDIVIDUALISE	STE LUCE SUR LOIRE
440004059	ADMR	440046969	AJ LE MAILLON DES AGES	MAISON SUR SEVRE
440001683	AEPA	440002863	EHPAD SAINT ANDRE	ST HILAIRE DE CHALEONS
440018638	AIMR	440002327	EHPAD LES LYS	CARQUEFOU
		440007458	EHPAD LA SANGLERIE	LES SORINIERES
		440022671	EHPAD LES HAUTS DE ST AIGNAN	NANTES
		440003887	EHPAD LE GUE FLORENT	ORVAULT
		440002665	EHPAD LES BIGOURETTES	SAINTE HERBLAIN
		440007441	EHPAD LA TOUR DU PE	SAINTE JEAN DE BOISEAU
		440002780	EHPAD LES SAVARIERES	ST SEBASTIEN SUR LOIRE
		440002764	EHPAD LA ROSE DES VENTS	SAINTE LUCE SUR LOIRE
440042562	AL'FA REPIT	440042570	AJA AL'FA REPIT	ST GILDAS DES BOIS
440025658	AMD GUEMENE PENFAO - SION LES MINES	440025898	SSIAD CANTON DE ROUGÉ-DERVAL	SION LES MINES
440004471	A.N.S.D.P.A.H.	440013167	SSIAD DE ST NAZAIRE	SAINTE NAZAIRE
440031946	APLS DE BRIERE ET DU BRIVET	440031961	SSIAD APLS SSIADPA	PONTCHATEAU
850020413	AREAMS	440051563	SESSAD 44 AREAMS	ST PHILBERT DE GRAND LIEU
		850016551	SAMSAH AREAMS	LA ROCHE SUR YON
		850009754	SESSAD AREAMS	LES HERBIERS
		850006495	SESSAD AREAMS	LA ROCHE SUR YON
		850023797	ESAT UTIL'85	LA ROCHE SUR YON
		850024969	EA UTIL 85	LA ROCHE SUR YON
		850000167	IME AREAMS LA ROCHE	LA ROCHE SUR YON
		850009440	SAVS AREAMS	LA ROCHE SUR YON
		850027251	IME AREAMS AIZENAY	AIZENAY
		850027954	UEMA LA MELIERE	CHALLANS
		850018102	SESSAD AREAMS	LES SABLES D'OLONNE
		850000159	IME AREAMS RIVES DE L'YON	RIVES DE L'YON
		850018300	SESSAD JEUNES ADULTES	LA ROCHE SUR YON
		850016973	MAS LA FRAGONNETTE	RIVES DE L'YON
		850017914	SESSAD AREAMS	MONTAIGU VENDEE
		850017922	SESSAD TSA AREAMS	LA ROCHE SUR YON
		850028135	EANM AREAMS LES VIOLLIERES	RIVES DE L'YON
		850030792	DAR COLLEGE CORENTIN RIOU	MOUTIERS LES MAUXFAITS
		850030800	DAR DOMPIERRE SUR YON	DOMPIERRE SUR YON
440001675	ASS. ASSISTANCE ST HERBLAIN ET INDRE	440002855	EHPAD LA BOURGONNIERE	SAINTE HERBLAIN

440005833	ASS. FLORENCE NIGHTINGALE	440028918	SSIAD SSIDPAH LOIRE	SAINTE LUCE SUR LOIRE
440001741	ASS. HOSPITALIERE ST MARTIN	440002921	EHPAD LA CHATAIGNERAIE	PONTCHATEAU
440001303	ASS. HOSPITALIERE ST MARTIN	440028595	EHPAD SAINT MARTIN	CAMPBON
440041234	ASS MAINTIEN DOMICILE PA	440041242	SSIAD MOISDON ST JULIEN	MOISDON LA RIVIERE
440051415	ASS MAINTIEN DOM PERS AGEES HANDICAP	440030468	SSIAD PORNIC COTE DE JADE	PORNIC
440004406	ASS. NANTES SOINS A DOMICILE	440013142	SSIAD NANTES SOINS A DOMICILE	NANTES
440002426	ASS. ST JOSEPH LA HAUTIERE	440003648	EHPAD LA HAUTIERE	SUCE SUR ERDRE
440042927	ASSADAPA	440025716	SSIAD ASSADAPA	CLISSON
440051381	ASSO SOINS SOUTIEN INTERCANTONALE ERDRE LOIRE	440027167	SSIAD ASSIEL	ANCENIS
440001725	ASSOC LES JARDINS DU VERT PRAUD	440002905	EHPAD JARDINS VERT PRAUD	REZE
440006005	ASSOCIATION ACCUEIL GOULAINAIS PA	440030484	EHPAD MOULIN SOLINE	BASSE GOULAIN
440000156	ASSOCIATION DU CENRO	440034726 440000206 440047785	CAFS DU CENRO IME CENRO SESSAD DU CENRO	VERTOU VERTOU VERTOU
440003556	ASSOCIATION DU PERE LAURENT	440024651	EHPAD LE PERE LAURENT	HERBIGNAC
440001451	ASSOCIATION EHPAD MON REPOS	440002103	EHPAD MON REPOS	AIGREFEUILLE SUR MAINE
440018646	ASSOCIATION L'ETAPE	440001162 440037919 440017671 440038354 440052280 440052645 440052660	ESAT L'ETAPE TOURNIERE SAESAT L'ETAPE TOURNIERE FAI SAHIC L'ETAPE SAVS ETAPE SAMSAH ILE DE NANTES SASP L' FOYER HABITAT REGROUPE L'ETAPE	CARQUEFOU CARQUEFOU NANTES NANTES NANTES NANTES ST SEBASTIEN SUR LOIRE
440001881	ASSOCIATION LE CHENE DE LA CORMIERE	440003119 440042877	EHPAD LE CHENE DE LA CORMIERE FV DU ROUET PERSONNES AGEES	GUENROUET GUENROUET
440001766	ASSOCIATION EHPAD ST JOSEPH	440002947 440027092 440046555	EHPAD SAINT JOSEPH EHPAD LE BOIS HERCE AJ MADELEINE JULIEN	NANTES NANTES NANTES
560014649	ASSOCIATION KERELYS	440047447	EHPAD AOLYS	SAINTE ANDRE DES EAUX
770001154	ASSOCIATION LES BRUYERES	440040467 440024644	EHPAD LES BRUYERES EHPAD ROCHE MAILLARD	TREILLIERES VIGNEUX DE BRETAGNE
440001535	ASSOCIATION LOGIS PETITE FORET	440002657	EHPAD LE LOGIS PETITE FORET	BOUVRON
440006302	ASSOCIATION MAEPA CAMILLE CLAUDEL	440033215	EHPAD CAMILLE CLAUDEL	TRIGNAC
440001659	ASSOCIATION MAISON ACCUEIL ST JULIEN	440002830	EHPAD ST JULIEN	SAINTE JULIEN DE VOUVANTES
440018661	ASSOCIATION OEUVRES DE PEN BRON	440052835 440055937 440046639 440038040 440040632 440049120 440053338 440000032 440000040 440042786 440041184 440053130 440054104	SESSAD LA FLEURIAYE IME LA FLEURIAYE FAH ERDRE ET CENS FV ERDRE ET CENS IEM IPEAP L'ESTRAN SAVS DE PEN BRON SESSAD LES TILLEULS IME ALEXIS RICORDEAU IME LE VAL DE SEVRE ESAT VAL DE VAY SESSAD ALEXIS RICORDEAU SESSAD LES PITCHOUNS SAESAT VAY	CARQUEFOU CARQUEFOU NANTES NANTES ST NAZAIRE NOZAY NORT SUR ERDRE LOIREAUXENCE VERTOU VAY LOIREAUXENCE ST NAZAIRE VAY

440002616	ASSOCIATION RES LE VERGER	440007466	EHPAD LE VERGER	MAUVES SUR LOIRE
440003341	ASSOCIATION RESIDENCE ESPERANCE	440009512	EHPAD ESPERANCE	NANTES
440044600	ASSOCIATION RETZ ACCUEIL	440044618	AJ RETZ' ACCUEIL	MACHECOUL SAINT MEME
440018455	CCAS ORVAULT	440013381	SSIAD D'ORVAULT SAUTRON	ORVAULT
440018513	CCAS CHATEAUBRIANT	440012540	SSIAD DE CHATEAUBRIANT	CHATEAUBRIANT
440018430	CCAS ST HERBLAIN	440013399 440046563	SSIAD DE ST HERBLAIN AJ LES NOELLES	SAINTE HERBLAIN SAINTE HERBLAIN
440018521	CCAS ST JOACHIM	440009371	EHPAD ELSA TRIOLET	SAINTE JOACHIM
440000313	CH CHATEAUBRIANT NOZAY POUANCE (44-49)	440021368	EHPAD CH CHATEAUBRIANT	CHATEAUBRIANT
		440018133	EHPAD CH CHATEAUBRIANT	CHATEAUBRIANT
		440047629	EHPAD CH CHATEAUBRIANT	CHATEAUBRIANT
		440021327	EHPAD CH NOZAY	NOZAY
		490536174	EHPAD CH THIERRY DE LANGERAYE	OMBRE D'ANJOU
		490011517 490012192	EHPAD CH POUANCE SSIAD CH POUANCE	OMBRE D'ANJOU OMBRE D'ANJOU
440000057	CH ST NAZAIRE	440047637	EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER	ST NAZAIRE
440054047	COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE	440033504	SSIAD LOIRE-DIVATTE	DIVATTE SUR LOIRE
440042356	EHPAD MER ET PINS	440023810	EHPAD MER ET PINS	ST BREVIN LES PINS
440004315	EPMS ESAT FOYERS LA SOUBRETIERE	440047165	FAM LE HAMEAU	BOUVRON
		440021103	FV LA SOUBRETIERE	SAVENAY
		440033637	SAVS MOZAIK	SAVENAY
		440012573	ESAT LA SOUBRETIERE	SAVENAY
		440040566	MAS OPALINE	SAVENAY
		440040483	FV ACC JOUR LA SOUBRETIERE	SAVENAY
		440021376	LA RESIDENCE MOZAIK	SAVENAY
		440044519	FAM TOPAZE	SAVENAY
		440054013	SAESAT DE LA SOUBRETIERE	SAVENAY
440030229	EPMS L'EHRETIA	440032670	FV RESIDENCE JEAN SEROUX	CHATEAUBRIANT
		440051928	SASP	CHATEAUBRIANT
		440056216	HEBAC EHRETIA	CHATEAUBRIANT
		440060051	SAMSAH EHRÉTIA	CHATEAUBRIANT
		440043727	EAM DU MARTRAI	LE GAVRE
		440044766 440056091	FV RESIDENCE DU MARTRAI FV RESIDENCE LA GAUDINAIS	LE GAVRE ST AUBIN DES CHATEAUX
440041127	EPMS LE LITTORAL	440032746	EAM EPMS LE LITTORAL	ST BREVIN LES PINS
		440032738	MAS OCEANE	ST BREVIN LES PINS
		440056281	SAMSAH EPMS LE LITTORAL	ST BREVIN LES PINS
750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	440024735	EHPAD MR PROTESTANTE	NANTES
440001691	FONDATION HOSPITALIERE RIAILLÉ	440002871	EHPAD LES 3 MOULINS	RIAILLÉ
750052037	FONDATION SAINT JEAN DE DIEU (44-49)	490002862	EHPAD VIVRE ENSEMBLE – REGINA MUNDI	CHEMILLE EN ANJOU
		490003787	EHPAD VIVRE ENSEMBLE – L'ANGEVINIERE	CHEMILLE EN ANJOU
		490007424	EHPAD VIVRE ENSEMBLE – ROSE GIET	CHEMILLE EN ANJOU
440041101	IME L'ESTUAIRE	440023836	IME L'ESTUAIRE	ST BREVIN LES PINS
		440046787	SESSAD L'ESTUAIRE	ST BREVIN LES PINS
		440049971	IME PIERRE DE LUNE	ST JEAN DE BOISEAU
		440053072	SESSAD LE FIL BLEU	ST JEAN DE BOISEAU
750056335 440028249 750056335 750056335	KORIAN SA MEDICA France 44	440041200	EHPAD KORIAN LES CORALLINES	LA BAULE
440025948		EHPAD KORIAN JARDIN ATLANTIQUE	LE POULIGUEN	
440009439		EHPAD LE DOYENNE DU RANZAY	NANTES	
440042612		EHPAD KORIAN BOIS ROBILLARD	NANTES	
750812844	LE REFUGE DES CHEMINOTS	440003069	EHPAD BON REPOS	LA MONTAGNE
		440009421	EHPAD LE VAL DE L'EVE	SAINTE NAZAIRE
440018562	MAIRIE DE BOUGUENAI	440017432	SSIAD BOUGUENAI	BOUGUENAI

440018547	MAIRIE DE REZÉ	440013241	SSIAD DE REZE	REZE
440005932	RESIDENCE QUIETUS SA	440029866	EHPAD QUIETUS	LA BAULE
440011773	SANTE A DOMICILE	440032662	SSIAD SADAPA	MACHECOUL SAINT MEME
440033884	SESAME AUTISME 44 ASITP	440048593 440034817 440033892 440036606 440041911 440060085 440037810 440046126	FAH BOUGUENAI FAH MAISON SESAME ESAT SESAME SERVICES FV SESAME POUR AUTISTES SAESAT LA CHAUFFETIERE SAMSAH SESAME AUTISME FAM SESAME MAS SESAME AUTISME	BOUGUENAI LA MONTAGNE LA MONTAGNE SUCE SUR ERDRE LE PELLERIN NANTES SUCE SUR ERDRE SUCE SUR ERDRE
440001832	SOCIETE DE BIENFAISANCE DU CELLIER	440003044	EHPAD MONTCLAIR	LE CELLIER
440042844	UGECAM BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE	440036440 440056661 850000332 850016700 850027855 850027947	ESRP/ESP LA TOURMALINE ESP/ESRP LA TOURMALINE DITEP L'ALOUETTE DITEP LES PIROGUES DITEP UGECAM ANTENNE ESP EVOR	ST HERBLAIN ST HERBLAIN LA ROCHE SUR YON LA ROCHE SUR YON LES HERBIERS LA ROCHE SUR YON
440018620	VYV 3 PAYS DE LA LOIRE – Personnes âgées 44 - 49	440044592 440044337 440044717 440009447 440002079 440003549 440003135 440052793 440023208 440022861 440028553 440030583 440032639 440029544 440002673 440002715 440047470 440047611 440052694 440051589 440048817 440049302 440013233 440017846 440030450 440031912 440050201 440009405 440009389 440013449 440017721 440018893 440017713 440018901 440053833 440052686 490003225 490003811 490003829 490535648 490538626 490002961 490532082 490538618	EHPAD NOTRE DAME DU CHENE EHPAD LA FORET D'ESCOUBLAC EHPAD L'ENCHANTERIE EHPAD REPOS DE PROCE EHPAD DE BEAULIEU EHPAD SAINT-JOSEPH EHPAD SAINT-LOUIS EHPAD BEL AIR HTA LE CONDORCET EHPAD NOTRE DAME DE CHARITE EHPAD RICHEBOURG EHPAD ANNE DE BRETAGNE EHPAD JEAN MACE EHPAD LE MUGUET EHPAD LES PAMPRES D'ORES EHPAD BEL AIR EHPAD LE PARC DE L'AMANDE EHPAD EMILE GIBIER EHPAD LOUISE MICHEL EHPAD SUZANNE FLON EHPAD L'AIR DU TEMPS EHPAD LEONTINE VIE SSIAD ERDRE ET SEVRE SSIAD SILLON ET LOIRE SSIAD ESTUAIRE SUD LOIRE SSIAD ACHENEAU GRAND LIEU AJA PLAISANCE RA BEL AIR RA BEL AIR RA LA MARRIERE RA LES SABLEAUX RA LES NOELLES RA LOUISE MICHEL RA LES SAULNIERS RA BEAULIEU SAVS CRUCY FOURS EHPAD BEL ACCUEIL EHPAD L'OREE DU PARC EHPAD LES NOISETIERS EHPAD PICASSO EHPAD LE LOGIS DES JARDINS EHPAD LES COULEURS DU TEMPS SSIAD MUTUALITE ANJOU ANGERS SSIAD MUTUALITE ANJOU	NANTES LA BAULE NANTES NANTES BOUGUENAI FAY DE BRETAGNE GENESTON LA CHAPELLE SUR ERDRE NANTES NANTES NANTES NANTES SAINT NAZAIRE ST SEBASTIEN SUR LOIRE VALLET VERTOU NANTES ORVAULT SAINT NAZAIRE SAINT NAZAIRE SAUTRON THOUARE SUR LOIRE BASSE GOULAIN COUERON SAINT PERE EN RETZ SAINTE PAZANNE BOUAYE BOUAYE LA CHAPELLE SUR ERDRE NANTES SAINT BREVIN LES PINS SAINT HERBLAIN SAINT NAZAIRE GUERANDE BOUGUENAI NANTES ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS VILLEVEQUE ANGERS SAUMUR

PROGRAMME 2025

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
440018612	APAJH 44	440020865	INTERNAT ANNE DE BRETAGNE	NANTES
		440000768	IEM LA DURANTIERE APAHJ 44	NANTES
		440034395	SERVICE ACCUEIL LA PASSERELLE	NANTES
		440029700	IES VISUELS LA DURANTIERE APAJH 44	NANTES
		440029890	IES AUDITIFS LA DURANTIERE APAJH 44	NANTES
		440040384	CAFS APAJH	NANTES
		440048551	SAVS APAJH 44	NANTES
		440037836	MAS DE LA SEVRE	REZE
		440000198	IME VAL LORIE	ST HERBLAIN
		440030112	SSEFS NANTAIS APAJH 44	ST HERBLAIN
		440029593	SESSAD MOTEUR LA DURANTIERE	ST HERBLAIN
		440029726	SAAAS APAJH 44	ST HERBLAIN
		440026581	SESSAD CLEMENCE ROYER	ST NAZAIRE
		440013456	SESSAD DI-TFC EUGENE ORIEUX	ST HERBLAIN
		440012003	CAMSP DE KERBRUN	ST NAZAIRE
		440024685	CMPP DE KERBRUN	ST NAZAIRE
		440007698	IPEAP PARC DE LA BLORDIERE	REZE
440003911	IME C ROYER	ST NAZAIRE		
440045045	SAMSAH LA SEVRE	REZE		
440053866	SAS HANDICAPS RARES	ST HERBLAIN		
440053767	SSEFS NAZAIRIEN APAJH44	ST NAZAIRE		
440001626	ASS. LA RESIDENCE DE L'ERDRE	440002806	EHPAD LES JARDINS de l'ERDRE	St Mars la Jaille / VALLONS DE L'ERDRE
590035762	ACIS-FRANCE	440001196	EHPAD LE PRIEURE	PONTCHATEAU
440044477	ASS. ST GABRIEL - LA HILLIERE	440044485	EHPAD SAINT GABRIEL	THOUARE SUR LOIRE
440002038	ASSOCIATION BIENFAISANCE SUD ESTUAIRE	440024727	EHPAD LES EGLANTINES	FROSSAY
		440044584	HT L'ESCALE	FROSSAY
		440053841	RA LE BEGUINAGE	FROSSAY
		440044774	FOYER DE VIE PHV L'ESCALE	FROSSAY
440001568	ASSO BIENFAISANCE TRANS SUR ERDRE	440002723	EHPAD LA SUZAIE	TRANS SUR ERDRE
440002608	ASSOCIATION AGRA LES TROIS CLOCHERS	440007318	EHPAD LES TROIS CLOCHERS	GETIGNE
440001865	ASSOCIATION DE BIENFAISANCE	440003093	EHPAD LE CLOS DU MOULIN	La Chapelle Basse Mer / DIVATTE SUR LOIRE
440001600	ASSOCIATION DES FONTENELLES	440002772	EHPAD LES FONTENELLES	SAINT VINCENT DES LANDES
440002335	ASSOCIATION DU PLOREAU	440003622	EHPAD LE PLOREAU	LA CHAPELLE SUR ERDRE
440001840	ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS	440003051	EHPAD FLEURS DES CHAMPS	LA PLANCHE
		440025591	SSIDPA FLEURS DES CHAMPS	LA PLANCHE
440044535	ASSOCIATION MICHELLE GUILLAUME	440044543	EHPAD MICHELLE GUILLAUME	ST GILDAS DES BOIS
440003952	ASSOCIATION RESIDENCE DU PRIEURE	440012086	EHPAD LE PRIEURE	CORDEMAIS
440001444	ASSOCIATION RESIDENCE ST JOSEPH	440002095	EHPAD ST JOSEPH	Arthon en Retz / CHAUMES EN RETZ
440001782	ASSOCIATION ST PIERRE	440002988	EHPAD SAINT-PIERRE	LIGNE
440042075	ACAMD	440042190	SSIAD ACAMD	LIGNE
750034589	BTP RESIDENCES MEDICO-SOCIALES	440028850	EHPAD LA CROIX DU GUE	BOUGUENAIS
440030914	CCAS CLISSON	440030922	EHPAD JACQUES BERTRAND	CLISSON
440033223	CCAS LE POULIGUEN	440033231	EHPAD ANDREE ROCHEFORT	LE POULIGUEN

440018406	CCAS NANTES	440046134	EHPAD LA HAUTE MITRIE	NANTES
		440007276	EHPAD LE CHAMBELLAN	NANTES
		440013316	EHPAD L'HIRONDELLE DE SEVRE	NANTES
		440013357	EHPAD DE FONTENY	NANTES
		440023190	EHPAD LA MADELEINE	NANTES
		440028900	EHPAD RENOIR	NANTES
		440046860	AJA DES RECOLLETS	NANTES
		440047678	AJA LA HAUTE MITRIE	NANTES
		440013324	RA SYLVAIN ROYE	NANTES
		440013340	RA PORT BOYER	NANTES
		440013365	RA CROISSANT	NANTES
440013373	RA MALVILLE	NANTES		
440013308	RA BOUT DES LANDES	NANTES		
440047454	CÉMAVIE	440003432	EHPAD LA GRANDE PROVIDENCE	NANTES
		440002699	EHPAD SAINT GILDAS	PORNIC
		440047462	EHPAD LES BORDS DE SEVRES	REZE
		440049062	EHPAD LES JARDINS DE LA CHENAIE	NANTES
		440002897	EHPAD LA HOUSSAIS	REZE
		440028934	EHPAD VAL DE BRUTZ	ROUGE
		440002749	EHPAD BON ACCUEIL	TOUVOIS
440003606	EHPAD DU BOCAGE	JOUE SUR ERDRE		
440001642	CIAAP	440002822	EHPAD DE LA BRIERE	SAINT LYPHARD
920028560	FONDATION PARTAGE ET VIE	440021160	EHPAD GALATHEA	SAINT NAZAIRE
		440021145	EHPAD HEOL	SAINT NAZAIRE
440005783	GROUPE NOBLE AGE LNA Santé 44	440027118	EHPAD LA CHEZALIERE	NANTES
440034320		440034338	EHPAD LE PARC DE DIANE	NANTES
440041689		440041739	EHPAD CREISKER	PORNICHET
440035079	HORIZON DES ANS	440024701	EHPAD LOUIS CUBAYNES	PIRIAC SUR MER
440003333	PETITES SOEURS DES PAUVRES	440009488	EHPAD MA MAISON	NANTES
490020468	POLE LIGERIE LES MONCELLIERES (44-49)	440002087	EHPAD LES RIVES DE L'AUXENCE	LOIREAUXENCE
		490020476	EHPAD LES MONCELLIERES	INGRANDES - LE FRESNE S/LOIRE
440007482	PSY'ACTIV	440044725	ESAT SUD LOIRE	ST JULIEN DE CONCELLES
440001618	RESIDENCE DE L'ILE VERTE	440002798	EHPAD L'ILE VERTE	ST PHILBERT DE GRAND LIEU
440001410	RESIDENCE LA JONCIERE	440002061	EHPAD LA JONCIERE	BOUSSAY
440041853	SA EMERA 44	440041861	EHPAD LA CERISAIE	NANTES
490003670		440040616	EHPAD OCEANE	NANTES
920030152	SA ORPEA 44	440044659	EHPAD LE CLOS DES MURIERS	BATZ SUR MER
		440047744	EHPAD LES ECRIVAINS	GUERANDE
		440047694	EHPAD ILE DE NANTES	NANTES
		440047546	EHPAD LE CLOS DE L'ÎLE MACÉ	REZE
		440042851	EHPAD LE CLOS ST SEBASTIEN	ST SEBASTIEN SUR LOIRE
440056778	SAS LA LANDE SAINT-MARTIN	440022960	EHPAD LA LANDE ST MARTIN	HAUTE GOULAIN
440004497	VIVRE A DOMICILE	440013423	SSIAD VIVRE A DOMICILE	NOZAY

PROGRAMME 2026

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
440031169	ADMR ADES	440032696	FOYER DE VIE LA PASSERELLE	DIVATTE SUR LOIRE
		440045268	EAM MELAINE	DIVATTE SUR LOIRE
		440048577	FAH OASIS	BOUGUENAIS
		440041309	FAH RESIDENCE LES LUCIOLES	NANTES
		440041549	HEBAC LES JONQUILLES	NANTES
		440041598	SAVS LE QUAI DE L'ESPOIR	NANTES
		440051852	HEBAC LES PRIMEVERES	NANTES
		440032837	FOYER DE VIE LES 4 SAISONS	TEILLE
		440048932	SAVS LES TILLEULS	ST HERBLAIN
		440048585	SAVS LES MAHAUDIÈRES	REZE
		440044840	SAVS EQUINOXE	ST NAZAIRE
		440056224	FV FAH LE ZEPHYR	ST HERBLAIN
		440041820	FOYER DE VIE BONHEUR EIFFEL	VERTOU
		440045730	EANM MAISON BLEUE	LES SORINIERES
440035509	FOYER DE VIE LES TOURNESOLS	VIEILLEVIGNE		
440001543	AIEPA	440002681	EHPAD DU SOLEIL	LA BERNERIE EN RETZ
		440027381	SSIAD CHAUMES EN RETZ	Arthon en Retz / CHAUMES EN RETZ
750719239	APF FRANCE HANDICAP (44-49-53)	440000230	IEM LA GRILLONNAIS	BASSE GOULAIN
		440032043	SESSAD APF	BASSE GOULAIN
		440053288	SESSD PLATEFORME RESSOURCES	BASSE GOULAIN
		440000222	IEM LA BUISSONNIERE	LA CHAPELLE SUR ERDRE
		440049005	SATVA_E LA CHAPELLE	LA CHAPELLE SUR ERDRE
		440000750	IEM LA MARRIERE	NANTES
		440013266	FOYER DE SEMAINE LA HALVEQUE	NANTES
		440013258	FOYER DE SEMAINE GRANDE NOUE	NANTES
		440042364	FOYER DE VIE LES MAGNOLIAS	NANTES
		440035228	SAMSAH POLE ADULTES 44 APF	NANTES
		440053874	SAVS POLE ADULTES 44 APF	NANTES
		440060457	EAM	NANTES
		440023752	SESSAD APF	ST NAZAIRE
		440053320	SESSAD APF	NORT SUR ERDRE
		530002583	FOYER DE VIE THERESE VOHL	LAVAL
		490543055	ESAT APF LE CORMIER	CHOLET
		490540580	SESSAD APF	ST BARTHELEMY D'ANJOU
		530032820	SESSD APF	LAVAL
		490014628	SAVS APF	CHOLET
		440044758	MAISON ACC TEMPO LES AMIS DE RAYMOND	LOIREAUXENCE
		490019809	SESSD APF	CHOLET
		490019791	SESSD 16-25 ANS	ST BARTHELEMY D'ANJOU
		490020278	SAS HANDICAPS RARES	CHOLET
		490022134	SAMSAH APF	CHOLET
		530033406	IEAP INSTITUT CALYPSO	LAVAL
		530007301	SECTION D'EDUCATION MOTRICE APF	LAVAL
		530005966	MAS THERESE VOHL	LAVAL
530007194	CAMSP APF	LAVAL		
530007251	FAM THERESE VOHL	LAVAL		
530007418	FAM THERESE VOHL SITE DU TERTRE	LAVAL		
530008481	LOGEMENTS ACCOMPAGNES THERESE VOHL	LAVAL		
530008432	MAS THERESE VOHL SITE DU TERTRE	LAVAL		
440001808	ASS. HOSPITALIERE DU PELLERIN	440003002	EHPAD SIMON RINGEARD	LE PELLERIN
440003127	ASSO BON VIEUX TEMPS GORGES	440024628	EHPAD LE BON VIEUX TEMPS	GORGES
750062234	ASSOCIATION AGIR ET VIVRE L'AUTISME	440051118	ETABLISSEMENT AVA NANTES	NANTES
		440052819	ETABLISSEMENT AVA ST NAZAIRE	ST NAZAIRE
440003531	ASSOCIATION BOIS ET BRIERE	440025443	EHPAD DE LA SAINTE FAMILLE	ST GILDAS DES BOIS
		440003457	EHPAD LES AJONCS	STE REINE DE BRETAGNE
		440042471	FOYER DE VIE PLEIN SUD	STE REINE DE BRETAGNE
440048429	ASSOCIATION EHPAD LES GLENANS	440017747	EHPAD LES GLENANS	HAUTE GOULAIN
440001402	ASSOCIATION FOYER DES ANCIENS	440002053	EHPAD LA GRANGE	COUERON
440003085	ASSOCIATION FOYER ST MARTIN	440024610	EHPAD FOYER ST MARTIN	LA CHEVROLIERE

440002970	ASSOCIATION L'AUTOMNE	440024594 440013290 440028694 440003234 440003465	EHPAD L'AUTOMNE EHPAD LA CHALANDIERE EHPAD LA COTE D'AMOUR EHPAD LE TRAICT EHPAD LES TILLEULS	MONTOIR DE BRETAGNE LA CHAPELLE DES MARAIS PORNICHET SAINT NAZAIRE SAVENAY
750720831	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	440000099 440000743	DITEP MOISSONS NOUVELLES DITEP GESVRES	NANTES TREILLIERES
440001774	ASSOCIATION POUR EPANOUISSEMENT PERSONNE AGEE	440002954	EHPAD LES RIVES DE L'ERDRE	NANTES
440001592	ASSOCIATION VICTOR ECOMARD	440002756	EHPAD VICTOR ECOMARD	SAINTE PAZANNE
850009010	CH LOIRE VENDEE OCEAN	440021210	EHPAD CH LOIRE VENDEE OCEAN	MACHECOUL SAINT MEME
440001949	EHPAD RESIDENCE LE BOIS FLEURI	440003218 440001030	EHPAD LE BOIS FLEURI SSIAD DE NORT SUR ERDRE	NORT SUR ERDRE NORT SUR ERDRE
440000370	RESIDENCE DE LA ROCHEFOUCAULD	440021293	EHPAD LA ROCHEFOUCAULD	PLESSE
440001931	RESIDENCE VAL D'EMILIE	440003200	EHPAD LE VAL D'EMILIE	DERVAL
440042166	SARL RESIDENCE LE PORT	440042174	EHPAD LE PORT	SAINTE NAZAIRE
330050899	SAS COLISEE PATRIMOINE GROUP (44)	440046936	EHPAD LES ORMES - JARDINS DE CYBELE	PORNIC
440026730	THETIS OEUVRE ENFANTS ATLANTIQUE	440040392 440059293	ISSE PATRICK GUILLON VERNE DISPOSITIF EXPERIMENTAL POLYH_ASE	NANTES NANTES

PROGRAMME 2027

FINESS Juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS Inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
440003325	ASSOCIATION LE BON PASTEUR	440009462	EHPAD DU BON PASTEUR	NANTES
440003168	ASSOCIATION CHAMPFLEURI	440024636	EHPAD CHAMPFLEURI	VIEILLEVIGNE
440005759	ASSOCIATION MR LA ROSELIERE	440026839	EHPAD LA ROSELIERE	PONT SAINT MARTIN
440001634	ASSOCIATION MR STE ANNE	440002814	EHPAD SAINTE ANNE	ST MARS DE COUTAIS
440001576	ASSOCIATION RESIDENCE SAINTE FAMILLE	440002731	EHPAD LA SAINTE FAMILLE	TEILLE
440045599	ASSOCIATION STE FAMILLE DE GRILLAUD	440045607	EHPAD STE FAMILLE DE GRILLAUD	NANTES
440000669	EHPAD RESIDENCE VALLEE DU DON	440000354	EHPAD DE LA VALLEE DU DON	GUEMENE PENFAO
440011484	ETAB PUBLIC DEP AUTONOME LA VERTONNE	440033900 440036531 440035608	ESAT DE LA VERTONNE SAVS LA VERTONNE SAESAT DE VERTOU	VERTOU VERTOU VERTOU
440006294	ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL LEJEUNE	440049963 440033181 440045144 440053999	FAM LEJEUNE FOYER DE VIE L'OREE DU PIN SERVICE D'AIDE AUX AIDANTS FOYER DE VIE BEL AIR	CORCOUE SUR LOGNE CORCOUE SUR LOGNE CORCOUE SUR LOGNE CORCOUE SUR LOGNE
690793435	FONDATION OVE	440017622 440017614 440013498 440024693 440054021 850020421 850025420	ANNEXE DITEP LANDREAU ANNEXE DITEP / GAUDINET ANNEXE DITEP / ERDRE ITEP LAMORICIERE SESSAD ST PHILBERT SESSAD GALILEE FAM DAMIEN SEGUIN	NANTES NANTES NANTES NANTES ST PHILBERT DE GRAND LIEU CHALLANS LUCON
440001311	MAISON ST CHARLES	440028868	EHPAD ST CHARLES	MISSILLAC
440004349	FOYER DE LA MADELEINE	440012748 440042703 440042711 440050474	FOYER DE VIE LA MADELEINE ANNEXE DU FV LA MADELEINE ANNEXE DU FV LA MADELEINE FAM LA MADELEINE	PONTCHATEAU MISSILLAC STE REINE DE BRETAGNE PONTCHATEAU
490535168	YV3 PDL PÔLE ACCOMPAGNEMENT ET SOINS (49-44)	490535762 490542735 490541299 490531936 490000098 490019817 490525011 490016300 490539301 490011335 490531944 440053056 440033397 490542750 490532090 490016516 490532033 440042430 490015484 440042604 490014818 490540382 440059343 490008737 440040400 490016417 440042463 440051845	FAM MADELEINE ROCHAS CAMSP POLYVALENT DEPARTEMENTAL FH UPHV ARCEAU ANJOU FH RESIDENCE DU GRAND CHENE CENTRE CHARLOTTE BLOUIN SESSAD TRES PRECOCE INSTITUT MONTECLAIR SA ESAT LE GRAND CHENE FOYER DE VIE PASTEL DE LOIRE SERV ACCUEIL JOUR MAISON ROCHAS ESAT MOULIN DU PIN ESAT ARTA ESAT ARTA ESAT BORD DE LOIRE ESAT ARCEAU ANJOU MAS PASTEL DE LOIRE MAS MADELEINE ROCHAS MAS HORIZONS SAVS VERNANTES-BAUGE SAVS PERSPECTIV SAMSAH BORD DE LOIRE SAMSAH ARCEAU ANJOU SAMSAH PERSPECTIV UEROS ARCEAU ANJOU UEROS EAM PASTEL DE LOIRE EAM HORIZONS EANM RESIDENCE REVE	MAUGES SUR LOIRE ANGERS ANGERS VERNANTES ANGERS ANGERS ANGERS VERNANTES BOUCHEMAINE MAUGES SUR LOIRE VERNANTES SAINT NAZAIRE ST SEBASTIEN SUR LOIRE STE GEMMES SUR LOIRE VERRIERES EN ANJOU BOUCHEMAINE MAUGES SUR LOIRE SAINT HERBLAIN VERNANTES ST SEBASTIEN SUR LOIRE ANGERS ANGERS ST SEBASTIEN SUR LOIRE ANGERS ST SEBASTIEN SUR LOIRE BOUCHEMAINE SAINT HERBLAIN NANTES

Direction Régionale
des Affaires Culturelles



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA1/ 1 portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel de Montfrand à LAVAL (Mayenne)

Le préfet de la région Pays de la Loire

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures des bâtiments principaux et des communs, de la cheminée de la salle à manger, de la cheminée du salon et de celle de la chambre de l'aile ouest au rez-de-chaussée ainsi que des deux cheminées du 1^{er} étage de l'hôtel de Montfrand, de l'escalier à balustres de bois et de la chambre du 1^{er} étage sur rue avec boiseries de l'hôtel de Sèze, situés au 21, 23 et 25 rue du Hameau à LAVAL (Mayenne) en date du 21 septembre 1983 ;

Vu l'arrêté n° 2021/SGAR/DRAC/33 du 26 février 2021 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 17 novembre 2022 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'hôtel de Montfrand présente un intérêt suffisant au titre de l'histoire de l'art et de l'architecture pour en rendre désirable la préservation, en raison de la cohérence des décors intérieurs conservés avec les cheminées inscrites au titre des monuments historiques, du maintien des distributions d'origine, de la présence d'éléments remarquables comme les solives peintes de l'étage des chambres et de la représentativité des dispositions générales de cet hôtel particulier lavallois construit au milieu du XVIII^e siècle et présentant quelques éléments antérieurs :

SUR proposition du président de la commission,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques en totalité le logis (corps central, aile ouest, aile est, pavillon sud, extension du XIX^e siècle), tous les bâtiments de communs (ancienne écurie et orangerie) et tous les éléments d'accompagnement se trouvant sur la parcelle 543 (mur de clôture, porte cochère, puits, petit pavillon dans la cour d'honneur, muret de la cour d'honneur) et les deux cours avec leur pavement et le terrain d'assiette (correspondant à la parcelle 543) de l'hôtel de Montfrand, sis au 23-25 rue du Hameau à LAVAL (Mayenne) et figurant au cadastre de la commune section AT parcellé n° 543 d'une contenance de 2961 m².

Le tout appartenant à M. Alain Marie Claude René JOUSSEAUME de la BRETESCHE né le 24 juillet 1947 à LE MANS (Sarthe), et à son épouse, Mme Marie Madelaine Edith PARENT, née le 6 janvier 1946 à LAVAL (Mayenne), soumis au régime matrimonial de la séparation de biens sans société d'acquêts, demeurant au 23 rue du Hameau à LAVAL (Mayenne) par acte de vente du 28 décembre 1983 passé par-devant maître DELELIS-FANIEN, notaire à LAVAL (Mayenne) et publié le 12 janvier 1984 au Service de la Publicité Foncière de LAVAL 1 volume 3111 n° 14.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 21 septembre 1983 pour ce qui concerne l'hôtel de Montfrand.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 4 : Il sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 5 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

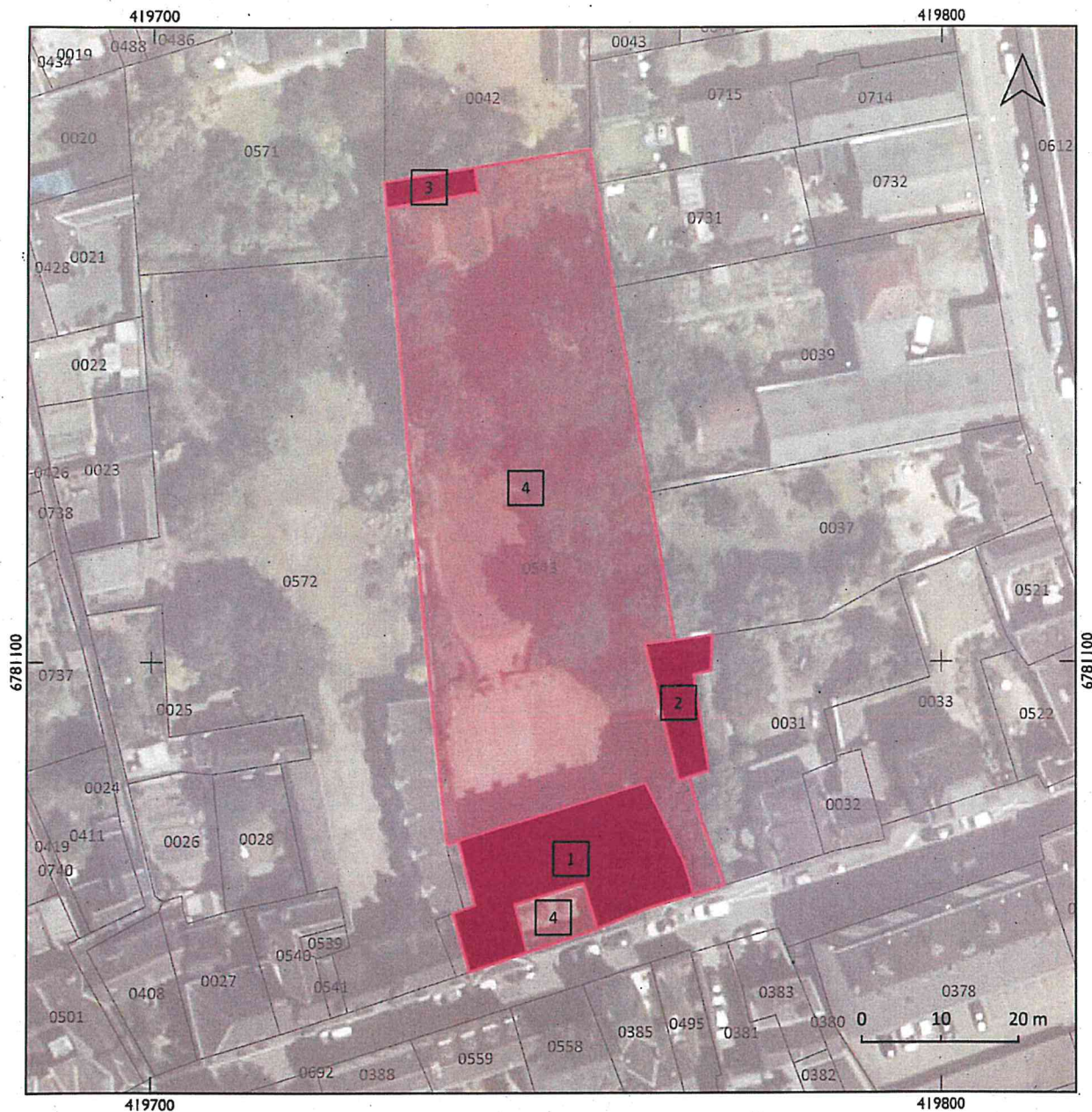
Fait à Nantes, le : **26 JAN. 2023**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
Le directeur régional
des affaires culturelles

Marc Le Bourhis

Hôtel de Montfrand

Laval (53)



Nature de la protection

Inscrit en totalité (1 - bâtiments principaux, 2 - commun, 3 - ancienne orangerie)

Inscrit (4 - cours et jardin)

Département : Mayenne (53)

Commune : Laval

Section/Feuille : AT/1

Date d'édition : 01/2022

Projection : RGF93 (EPSG 2154)

Sources : cadastre (DGFIP), monument historique (DRAC PDL), BD Ortho® (IGN©)

Conception et réalisation :

DRAC Pays de la Loire | janvier 2023

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2023/DRAC/CPA1/1 Pour le préfet de la région Pays de la Loire

En date du 26 JAN. 2023

et par délégation

Le directeur régional
des affaires culturelles

Marc Le Bourhis



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA1/ 2 portant inscription au titre des monuments historiques du domaine de Thévalles à CHEMERE-LE-ROI (Mayenne)

Le préfet de la région Pays de la Loire

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté n° 2021/SGAR/DRAC/33 du 26 février 2021 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 17 novembre 2022 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le domaine du château de Thévalles présente un intérêt suffisant au titre de l'histoire de l'art et de l'architecture pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'intérêt au titre de l'histoire des fortifications des deux tours d'artillerie conservées dans le parc, et de l'intérêt patrimonial de l'ensemble pittoresque et monumental formé par les différentes constructions, aménagements et restaurations opérées entre le XVIII^e et le 1^{er} quart du XX^e siècle dans tout le domaine :

SUR proposition du président de la commission,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les façades et toitures du château, la chapelle en totalité, la totalité des éléments de fortification du front est jusqu'à l'Erve, les deux tours d'artillerie, le parc paysager avec son mur de clôture et le pressoir, ainsi que la grande allée boisée du domaine de Thévalles à CHEMERE-LE-ROI (Mayenne) tel que délimité selon le plan annexé et figurant sur le cadastre de la commune section A sur les parcelles énumérées ci dessous avec leur contenance respective : parcelle n° 229 (14 279 m²), parcelle n° 231 (5387 m²), parcelle n° 234 (48 615 m²), parcelle n° 235 (1715 m²), parcelle n° 236 (7913 m²), parcelle n° 374 (10 587 m²), parcelle n° 381 (1530 m²), parcelle n° 573 (6944 m²) et la parcelle n° 577 (15 m²).

Le tout appartenant à M. Paul Henri Roger Marie de VITTON de PEYRUIS né le 27 novembre 1952 à CHATEAU-GONTIER (Mayenne), époux de Mme Anne Chantal Michèle Marie Joséphe de CHARPIN FEUGEROLLES, soumis au régime matrimonial de la séparation de biens, demeurant au Château de Thévalles à CHEMERE-LE-ROI (Mayenne), par acte de vente du 24 septembre 1999 passé par-devant maître THOMASSE, notaire à LAVAL (Mayenne) et publié le 3 novembre 1999 au Service de la Publicité Foncière de LAVAL1 volume 1999P n° 4967.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 3 : Il sera notifié au propriétaire et maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 4 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

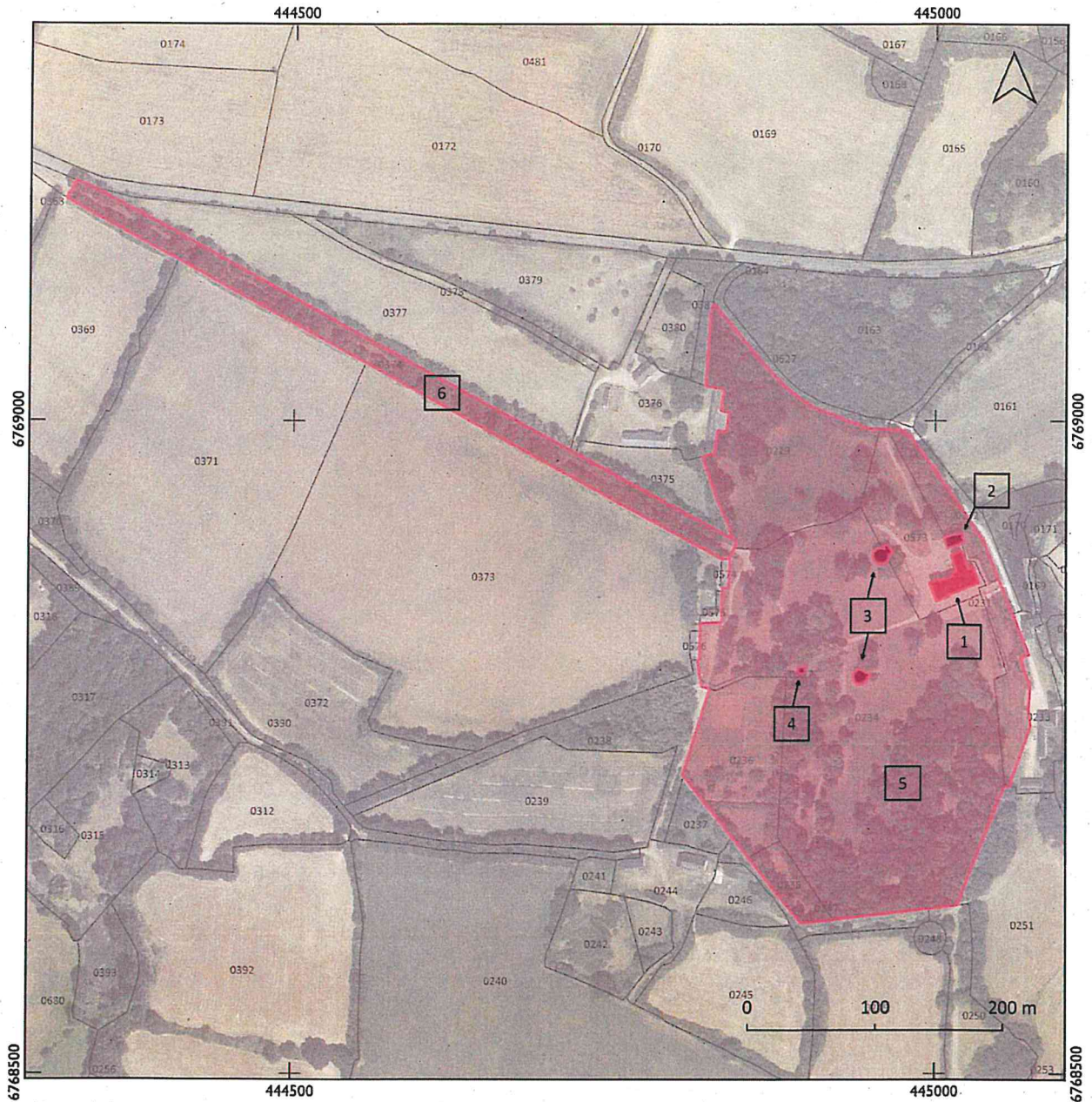
Fait à Nantes, le : **26 JAN. 2020**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
Le directeur régional
des affaires culturelles




Marc Le Bourhis

Château de Thévalles

Chéméré-le-Roi (53)



Nature de la protection

-  Inscrit en totalité (2 - chapelle, 3 - tours Nord et Sud, 4 - pressoir)
-  Inscrit (5 - parc, 6 - allée)
-  Inscrit façades et toitures (1 - château)

Département : Mayenne (53)
Commune : Chéméré-le-Roi
Section/Feuille : 0A/3
Date d'édition : 01/2022
Projection : RGF93 (EPSG 2154)
Sources : cadastre (DGFiP), monument historique (DRAC PDL), BD Ortho® (IGN©)
Conception et réalisation :
DRAC Pays de la Loire | janvier 2023

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2023/DRAC/CRPA1/2

En date du **26 JAN. 2023**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
Le directeur régional
des affaires culturelles

Marc Le Bourhis



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2023/DRAC/CRPA1/ 3 portant inscription au titre des monuments historiques du château de Mortreux à DAON (Mayenne)

Le préfet de la région Pays de la Loire

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté portant classement au titre des monuments historiques des façades et toitures du château de Mortreux à DAON (Mayenne) en date du 6 mai 1933 ;

Vu l'arrêté n° 2021/SGAR/DRAC/33 du 26 février 2021 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 17 novembre 2022 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les deux plateformes fossoyées du château de Mortreux, indissociables de son architecture classée, ainsi que la conservation de ses douves, jouant le rôle de miroir d'eau au sud, toujours alimentées par le ruisseau des Vallées présentent un intérêt suffisant au titre de l'histoire de l'architecture pour en rendre désirable la préservation :

SUR proposition du président de la commission,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les deux plateformes fossoyées et leur sol avec les vestiges des ponts d'origine ainsi que l'ensemble des douves et fossés, avec la totalité du réseau hydraulique, incluant le réservoir et les vannes du château de Mortreux à DAON (Mayenne), à l'exception de la piscine et de la remise située à l'angle nord-ouest de la plateforme du logis, tel que délimité selon le plan annexé et figurant sur le cadastre de la commune section C sur les parcelles énumérées ci-dessous avec leur contenance respective : parcelle n° 78 (680 m²), parcelle n° 82 (2190 m²), parcelle n° 83 (1100 m²) et parcelle n° 84 (3430 m²).

Le tout appartenant à Madame Véronique Joëlle Marie du HAMEL FOUGEROUX de DENAINVILLIERS née le 15 novembre 1970 à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine), épouse de M. Alban Yves Emmanuel JARRY, soumis au régime matrimonial de la communauté de biens réduite aux acquêts, demeurant à CHATOU (Yvelines), par acte de donation-partage passé par-devant maître DUJARDIN, notaire à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines) le 15 mars 2010, et publié le 17 mai 2010 au Service de la Publicité Foncière de LAVAL1 volume 2010P n° 918.

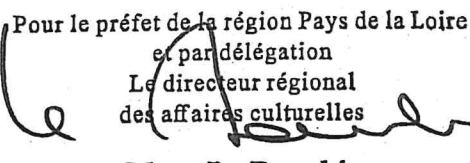
Article 2 : Le présent arrêté complète l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 6 mai 1933.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 4 : Il sera notifié à la propriétaire et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

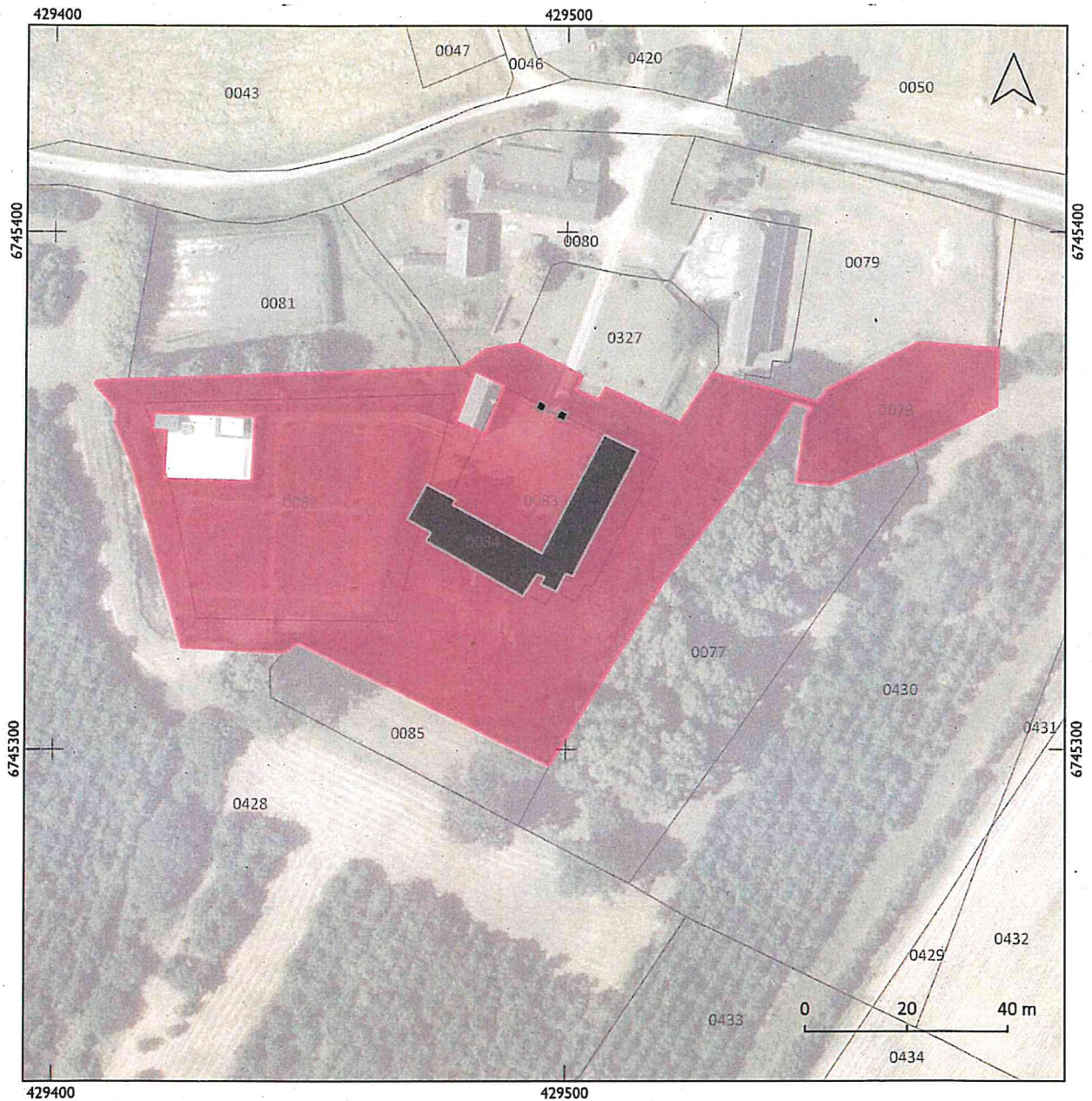
Article 5 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

Fait à Nantes, le : **26 JAN. 2023**

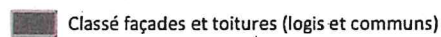
Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
Le directeur régional
des affaires culturelles

Marc Le Bourhis

Château de Mortreux

Daon (53)



Nature de la protection



Département : Mayenne (53)
Commune : Daon
Section/Feuille : OC/1
Date d'édition : 01/2022
Projection : RGF93 (EPSG 2154)
Sources : cadastre (DGFIP), monument
historique (DRAC PDL), BD Ortho® (IGN©)
Conception et réalisation :
DRAC Pays de la Loire | décembre 2022

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2023/DRAC/CRPA1/3

En date du **26 JAN. 2023**

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
Le directeur régional
des affaires culturelles

Marc Le Bourhis

Direction Régionale de l'Économie, de
l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Décision n° 2023/DREETS/Pôle T/DEETS 44/02

**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS)
de Loire-Atlantique**

**La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
de la région Pays de la Loire**

VU le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

VU la décision de la DREETS n° 2021/DREETS/Pôle T/DEETS 44/35 du 24 juin 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Pays de la Loire, DEETS de Loire-Atlantique,

VU l'arrêté du 12 avril 2021 du ministre de l'économie, des finances, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé portant nomination de Madame Marie-Pierre DURAND sur l'emploi de Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire, à compter du 1^{er} mai 2021,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Loire-Atlantique les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Monsieur BOULANGEOT Laurent,
- Unité de contrôle n° 2 : Madame BERRIEIX Corinne,
- Unité de contrôle n° 3 : Monsieur DAVID Fabrice,
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur REDUREAU Yvan.

Article 2 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10(I) du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Loire-Atlantique les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1 - 7 rue Charles Brunellière - 44600 Saint-Nazaire

Section UC1-1 : Monsieur ANDRE Bernard, inspecteur du travail,
Section UC1-2 : Madame PERON Sylvie, contrôleur du travail,
Section UC1-3 : Madame STOCCHETTI Marion, inspectrice du travail,
Section UC1-4 : Monsieur ORAIN David, inspecteur du travail,
Section UC1-5 : Madame BROUSSARD Brigitte, inspectrice du travail,
Section UC1-6 : Intérim assuré par le responsable de l'unité de contrôle,
Section UC1-7 : Madame DIEULANGARD Emmanuelle, inspectrice du travail,
Section UC1-8 : Monsieur DENIS Jean-Pierre, inspecteur du travail,
Section UC1-9 : Monsieur Ghislain DANTEC, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 2 - 1 bd de Berlin - 44024 NANTES cedex 1

Section UC2-1 : Madame AMIAUX Nathalie, inspectrice du travail,
Section UC2-2 : Madame GARCIA Régine, inspectrice du travail,
Section UC2-3 : Monsieur BUCCO Damien, inspecteur du travail,
Section UC2-4 : Madame RICHARD Natacha, inspectrice du travail,
Section UC2-5 : Madame MARTIN-RICAUD Véronique, inspectrice du travail,
Section UC2-6 : Madame MAUDET Morgane, inspectrice du travail,
Section UC2-7 : Madame BOUDIGOU Loeva, inspectrice du travail,
Section UC2-8 : Madame ABRAHAMME Alexandra, inspectrice du travail,
Section UC2-9 : Monsieur NIO François, inspecteur du travail,
Section UC2-10 : Madame LENA-VANDERKAM Alice, inspectrice du travail,
Section UC2-11 : Madame COCOUAL Frédérique, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 3 - 1 bd de Berlin - 44024 NANTES cedex 1

Section UC3-1 : Monsieur MOULIN Ronan, inspecteur du travail,
Section UC3-2 : Madame BENOIT Sara, inspectrice du travail,
Section UC3-3 : Intérim assuré par les agents de contrôle selon le planning établi en unité de contrôle,
Section UC3-4 : Monsieur MOMMEE Jean-Baptiste,
Section UC3-5 : Madame BARON Gwladys, inspectrice du travail,
Section UC3-6 : Madame LANGELOT Lise, inspectrice du travail,
Section UC3-7 : Madame JAMES Christelle, inspectrice du travail,
Section UC3-8 : Madame BOSSEBOEUF Elodie, inspectrice du travail,
Section UC3-9 : Madame CHEYPE Mathilde, inspectrice du travail,
Section UC3-10 : Intérim assuré par les agents de contrôle selon le planning établi en unité de contrôle,
Section UC3-11 : Monsieur HUET Éric, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 4 - 1 bd de Berlin - 44024 NANTES cedex 1

Section UC4-1 : Intérim assuré par le responsable de l'unité de contrôle,
Section UC4-2 : Monsieur BLOUDEAU Yann, inspecteur du travail,
Section UC4-3 : Madame LEMERLE Camille, inspectrice du travail,
Section UC4-4 : Monsieur BERTHELOT Brice, inspecteur du travail,
Section UC4-5 : Monsieur CARLIER Alexandre, inspecteur du travail,
Section UC4-6 : Monsieur LIETAR Arnaud, contrôleur du travail,
Section UC4-7 : Monsieur MINO Andres, inspecteur du travail,
Section UC4-8 : Madame THIBAUT Danielle, inspectrice du travail,
Section UC4-9 : Monsieur RAMIREZ Fabrice, inspecteur du travail,
Section UC4-10 : Monsieur PORTAIS Régis, inspecteur du travail,
Section UC4-11 : Madame CLERC Catherine, inspectrice du travail.

Compétence pour les sections suivies par un contrôleur du travail

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

Unité de contrôle n° 1

Section UC1-2 : L'inspecteur du travail de la section UC1-1.

Section UC1-6 : Le responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle n° 4

Section UC4-6 : Le responsable de l'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail mentionné ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur du travail chargé d'assurer l'intérim désigné par le responsable de l'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon ces modalités, leur remplacement sera assuré par :

- 1- Le responsable de l'unité de contrôle concernée.
- 2- Un des responsables des autres unités de contrôle.
- 3- Un des inspecteurs du travail des autres unités de contrôles désignés par le responsable de l'unité de contrôle.

Compétence pour les établissements de 50 salariés et plus et les établissements spécifiques

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11-2° du Code du Travail, le contrôle de tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail et de certains établissements est confié aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

Unité de contrôle n° 1

Numéro de section	Inspecteur du travail	Etablissements concernés
Section UC1-2	L'inspecteur du travail de la section UC1-1	Tous les établissements d'au moins 50 salariés. Les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Unité de contrôle n° 2

Numéro de section	Inspecteur du travail	Etablissements concernés
Section UC2-6	L'inspecteur du travail de la section UC2-6	Outre les entreprises de la section territoriale, les entreprises ci-dessous désignées : - les entreprises et établissements relevant des codes NAF (révision 2, 2008, décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007) : 49.10 Z - Transport ferroviaire interurbain de voyageurs, et 52.21 Z – Services auxiliaires des transports terrestres, sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique (SNCF) - Comité d'entreprise SNCF, code NAF 9420Z, 31 boulevard de Stalingrad 44109 Nantes - Réseau Ferré de France, code NAF 5221Z, 1, rue Marcel Paul –

Unité de contrôle n° 3

Numéro de section	Inspecteur du travail	Etablissements concernés
Section UC3-9	L'inspecteur du travail de l'UC3-10	Pour les établissements suivants : PATISSERIES GOURMANDES – ZI des Estuaires – 44590 DERVAL Relevant de l'inspecteur du travail de l'UC3-10
Section UC3-10	Le responsable de l'unité de contrôle	Pour les établissements du site de la Tour Bretagne, Place de Bretagne, 44000 Nantes, relevant du responsable de l'unité de contrôle n° 3

Unité de contrôle n° 4

Numéro de section	Inspecteur du travail	Etablissements concernés
Section UC4-6	Le responsable de l'unité de contrôle	Tous les établissements d'au moins 50 salariés à l'exception des entreprises suivantes : TBR TRANSPORT sise 2 rue Vega 44470 CARQUEFOU STEF TRANSPORT NANTES CARQUEFOU sise 23 rue Vega 44470 CARQUEFOU TRANSPORTS JEAN DEVAY sise 6 rue Vega 44470 CARQUEFOU
Section UC4-4	L'inspecteur du travail de l'UC4-3	Pour l'établissement suivant : - Clinique Sainte-Marie sise 9, rue de Verdun – 44110 CHATEAUBRIANT relevant de l'inspectrice du travail de l'UC4-3.

Gestion des intérim

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des inspecteurs et contrôleurs du travail, leur remplacement sera assuré par l'un des agents désignés à l'article 1, selon l'organisation suivante :

- pour les périodes de plus de 14 jours calendaires, sur décision du responsable de l'unité de contrôle.
- pour les périodes de 14 jours calendaires et moins, dans l'ordre de la numérotation des sections tenues par des inspecteurs et dans l'ordre de la numérotation des sections tenues par les contrôleurs (l'agent de la section n° 1 est remplacé par l'agent de la section n°2, etc...).

A défaut d'inspecteur ou de contrôleur du travail disponible, leur remplacement est assuré par :

- 1- Le responsable de l'unité de contrôle concernée.
- 2- Un des responsables des autres unités de contrôle.
- 3- Un inspecteur ou un contrôleur du travail désigné dans les autres unités de contrôle.

A défaut de responsables d'unité de contrôle, l'intérim est assuré par :

- ✓ M. Jacques LE MARC, directeur du travail et responsable du pôle travail et entreprise,
- ✓ M. Bernard MARTIN, directeur adjoint du travail, référent interrégional pour le secteur maritime relevant de l'UC1.

Article 6 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du Code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent, lorsque les actions le rendent nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur l'ensemble du territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés et sont compétents pour prendre les décisions qui en découlent.

Article 7 :

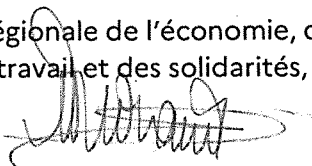
La présente décision annule et remplace la décision n° 2022/DREETS/Pôle T/DDETS 44/30 du 06 décembre 2022 à compter du 1^{er} février 2023.

Article 8 :

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région des Pays de la Loire et la Directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Loire-Atlantique sont chargées de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région et à celui de la préfecture du département de Loire-Atlantique.

Fait à Nantes, le 23 janvier 2023

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités,



Marie-Pierre DURAND.

Direction Régionale des
Finances Publiques des
Pays de la Loire

Avenant n° 1
à la convention de délégation de gestion du 22 avril 2021 relative à l'expérimentation
d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la Directrice Régionale des
Finances publiques des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique (opérations de la
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Vendée)

Entre la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), représenté(e) par M. Nicolas DROUART, directeur départemental de la DDETS, désigné(e) sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La Direction Régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique (DRFIP), représentée par M. Paul GIRONA, responsable du pôle « Pilotage et Ressources », désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion est modifiée conformément aux articles 2 à 4 du présent avenant.

Article 2

Dans l'intitulé, les mots « à l'expérimentation d'un » sont remplacés par « au ».

Article 3

Les quatre premiers alinéas du préambule sont remplacés par les dispositions suivantes :

« La présente convention est conclue en application :

« - du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

« - du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ; »

Article 4

Le premier alinéa de l'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

« La présente convention est reconduite tacitement d'année en année. »

Article 5

Le présent avenant prend effet le 1^{er} janvier 2023 et fera l'objet d'une publication.


Fait à La Roche-sur-Yon,
Le 19 janvier 2023

Le délégant

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
de la Vendée,

Nicolas DROUART

Visa du préfet de la Vendée


Gérard GAVORY

Le délégataire

**Direction Régionale des Pays de la Loire et de
la Loire-Atlantique**

P/ Le directeur du Pôle Pilotage et Ressources


Isabelle MORVAN
AFIPA

Visa du préfet de la région des Pays de la
Loire

**Convention de délégation de gestion
relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière
Direction Régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et de la
Loire-Atlantique**

La présente délégation est conclue en application :

- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- du décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations (article 37) ;
- de l'arrêté du 21 décembre 2020 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité de la Directrice Régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique.

Entre la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Vendée, représenté par M. Nicolas DROUART, désigné sous le terme de "délégant", d'une part,

Et

La Directrice Régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, représentée par M. Paul GIRONA, directeur du pôle pilotage et ressources, désigné sous le terme de "déléataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au déléataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes suivants :

N° de programme	Libellé
BOP 104	Intégration et accès à la nationalité française
BOP 135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
BOP 157	Handicap et dépendance
BOP 177	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
BOP 183	Protection maladie
BOP 303	Immigration et asile
BOP 304	Inclusion sociale et protection des personnes

Le délégant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au déléataire.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après :

1. Le délégataire assure, pour le compte et sur demande formalisée du délégant, le traitement des actes suivants :

- a) Il saisit et valide les engagements juridiques ;
- b) Il notifie aux fournisseurs les bons de commande validés dans Chorus ;
- c) Il saisit la date de notification des actes ;
- d) Il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur budgétaire et/ou de l'ordonnateur secondaire de droit selon les seuils prévus ;
- e) Le cas échéant, il enregistre la certification du service fait sur demande formalisée du service prescripteur ;
- f) Il instruit, saisit et valide les demandes de paiement ;
- g) Il réalise, en liaison avec le service prescripteur, les travaux de fin de gestion et saisit notamment dans Chorus les opérations d'inventaire validées au sein des services par le responsable d'inventaire ;
- h) Il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- i) Il participe au dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable du service prescripteur ;
- j) Il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste chargé des décisions de dépenses, de la constatation et de la certification du service fait, du pilotage de ses crédits et de l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité des informations budgétaires et comptables enregistrées dans Chorus et à rendre compte de son activité.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : Exécution de la délégation

Le chef du service délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés l'exécution des actes mentionnés au 1 de l'article 2.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de la signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année 2021 et reconduit tacitement jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite. L'ordonnateur secondaire de droit et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur budgétaire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

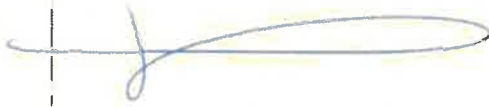

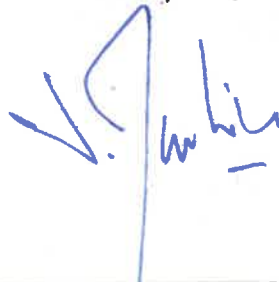
Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à

Nantes

Le

22 avril 2021

<p>Le délégant</p> <p>Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vendée, Nicolas DROUART</p>	<p>Le délégataire</p> <p>Direction Régionale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique</p> <p>Le directeur du pôle pilotage et ressources,</p> <p></p> <p>Paul GIRONA</p>
<p>Visa du préfet de la Vendée</p> <p></p> <p>Benoît BROCARD</p>	<p>Visa du préfet de la région des Pays de la Loire,</p> <p></p>

Rectorat

Région Académique

Pays de la Loire

Académie de Nantes



**Arrêté SG n°2023/03
portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du Rectorat de
Nantes dans le domaine financier**

**La rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes,
chancelière des universités**

- VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R 222-19-1, R 222-25, R 222-36-2, R 911-82 et suivants, D 222-20, D 222-27 et D 222-35, R 442-9 et R 911-82 et suivants ;
- VU le code de la commande publique ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809, modifiée, du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ainsi que la circulaire n° 2005-109 prise en application ;
- VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU le décret n° 2001-848 du 12 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation de l'Education nationale ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- VU l'arrêté rectoral SG/2022/19 du 20 juillet 2022 portant organisation de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral SG/2022/58 modifié, du 17 octobre 2022 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- VU le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice RIGOLET-ROZE en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

- VU le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2022 nommant Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe DIAZ dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté du 4 septembre 2017 portant nomination de Madame Christelle DURAND dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2019 portant nomination de Madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directrice de la prospective et des moyens d'enseignement ;
- VU l'arrêté du 15 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Arnaud SIMON dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines ;
- VU l'arrêté n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à Madame Katia BÉGUIN, rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes, chancelière des universités, et autorisant la subdélégation ;

ARRÊTE

Article 1 : Par application des dispositions prévues à n°2023/SGAR/RECTORAT/127 du préfet de la région Pays de la Loire subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés, à l'effet de signer tout document à portée financière, y compris les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels non-titulaires, titulaires et stagiaires en fonction dans l'académie et du compte épargne temps des mêmes agents dans les limites de leurs attributions :

Secrétariat général

Monsieur Philippe DIAZ,
Secrétaire général de la région académique Pays de la Loire
Secrétaire général de l'académie de Nantes

Madame Christelle DURAND,
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes
Directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur

Madame Annie FORVEILLE,
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes
Directrice de la prospective et des moyens

Monsieur Arnaud SIMON,
Secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes
Directeur des ressources humaines

Monsieur Sébastien AUDUREAU,
Adjoint au secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes, directeur des ressources humaines

et dans la limite de leurs attributions :

Direction de la prospective et des moyens (DPM)

Madame Coralie THOMAZEAU,
Cheffe de Bureau à la direction de la prospective et des moyens

Monsieur Sébastien LORET,
Chef de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Monsieur Dominique GÉRARD,
Chef de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Division du budget et des finances (DBF)

Madame Rachelle MÉGUÉOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Monsieur Fawzi BÉOUCHE,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Division académique des pensions et prestations (DAPP)

Madame Murielle CHANTREAU,
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

Madame Solenne PINON,
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

Direction des examens et concours (DEC)

Monsieur Jean-Eudes AYMER,
Directeur des examens et concours

Madame Claire DIAZ,
Directrice adjointe des examens et concours

Madame Isabelle DEGUELLE,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 1)

Monsieur Stéphane ORHAN,
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 2)

Madame Sandrine LERAT,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 3)

Madame Alexandra BOSSARD,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 4)

Monsieur Benjamin BELLY,
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 5)

Madame Valérie BOUCHER,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 6)

Madame Soazic GABORIT,
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 7)

Monsieur Ronan KEROMNES,
Adjoint à la cheffe de bureau - chef de section (DEC 7)

Monsieur Gilles GUILLEVIC,
Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 8)

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)

Madame Laurence INISAN,
Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Catherine EDME,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Gwendoline BOURHIS-PRIGENT,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Christine HERVOUET,
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Monsieur Benjamin SAUVAGET,
Chef de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Marie-Geneviève BLANCHARD,
Chargée de la modernisation des processus RH, coordonnatrice paye

Division des personnels enseignants (DIPE)

Madame Frédérique SIMON,
Cheffe de la division des personnels enseignants

Madame Nathalie DELACOUR,
Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants

Madame Johanna SANCHEZ,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Madame Martine BLANCHET,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Madame Christine COSSON,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Madame Delphine LEYMARIE-MINAUD,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Madame Marie MONITION,
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Monsieur Mathias PINÇON,
Chef de bureau à la division des personnels enseignants

Division de l'enseignement privé (DEP)

Madame Corinne LABOUREL,
Cheffe de la division de l'enseignement privé

Madame Isabelle HUBIN,
Adjointe à la cheffe de la division de l'enseignement privé
Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé

Monsieur Maxime PRIOU,
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé

Monsieur Thierry DEFORGE,
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé

Monsieur Vincent ARMANINI,
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé

Madame Catherine LE GUERN,
Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé

Service de l'accompagnement éducatif (SAE)

Monsieur Julien PUÉ,
Chef du service de l'accompagnement éducatif

Service interdépartemental de gestion des enseignants des écoles publiques (SIDEEP)

Monsieur Jean-Denis PALU-LABOUREU,
Chef du service du SIDEEP

Service académique de gestion des personnels du privé du premier degré (SAGEPP)

Monsieur PIERRE MÉRIAUD,
Chef du SAGEPP

École académique de la formation continue (EAFC)
Madame Cécile BÉTERMIN (à compter du 20 février 2023),
Directrice de l'EAFC

Monsieur Vincent HAVERLANT,
Chef de bureau administratif et financier de l'EAFC

Madame Floriane BRAY-MERCIER
Cheffe du bureau de l'encadrement, de l'accompagnement et du soutien

Service des constructions universitaires (SCUS)

Monsieur Gilles BLANCHARD,
Chef du service des constructions universitaires et scolaires

Madame Marie-Paule TOUPIN,
Adjointe au chef de service des constructions universitaires et scolaires

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Monsieur Alexandre MAGNANT

Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Fabrice LANDRY,
Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Délégation régionale académique à la recherche et l'innovation (DRARI)

Monsieur Pierre-Yves MANACH,
Délégué régional académique à la recherche et l'innovation

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés à l'effet de valider les engagements juridiques, les demandes de paiement et les recettes dans CHORUS :

Division du budget et des finances (DBF)

Madame Rachelle MÉGUÉOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Monsieur Fawzi BÉOUCHE,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Hélène ALLAIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline BLANCHARD,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Monsieur Thomas PRONO,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Céline MENET,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Line MAISONNEUVE,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

ainsi que de certifier le service fait dans CHORUS :

Madame Rachelle MÉGUÉOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Monsieur Fawzi BÉOUCHE,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THÉOPHANE-ATIENZA,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Mauricette LANDAIS,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Cédric CASSOU,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Amélie ACASTE,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Delphine RORTEAU,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Franck JOUSSEAUME,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline MENET,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline BLANCHARD,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Claire HERVOUET,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Monsieur Thomas PRONO,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Line MAISONNEUVE,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Rabia LAKHAL,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Tracy NTIGNONAWOE,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Article 3 : Subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires désignés ci-après sur les BOP 163, 219 et 364 (Relance SESAME) à l'effet de valider dans l'application CHORUS Formulaire les transactions de dépenses et de recettes, de subdéléguer les crédits d'engagement et de paiement dans le domaine de compétence de la DRAJES, d'effectuer des validations comptables (après accord de leur supérieur hiérarchique pour les agents de la DRAJES) et la constatation du service fait dans CHORUS :

Division du budget et des finances (DBF) :

Madame Rachelle MÉGUÉOK,
Cheffe de la division du budget et des finances

Monsieur Fawzi BÉOUCHE,
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Line MAISONNEUVE,
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Monsieur Alexandre MAGNANT,
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madame Zaoudjatta MHOUMADI,

Madame Anaëlle BEZIE,

Madame Pascale MÉTIVET,

Madame Claire MULLOT,

Madame Pauline LEQUERRE,

Madame Martine CHAMBRAGNE,

Madame Anne-Chantal BONNET,

Monsieur Lotfi HAJ,

Madame Yashepangou KIDIRI.

Article 4 : Les fonctionnaires désignés aux articles 1 à 3 signeront comme il est indiqué aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 3 : Les subdélégations ainsi accordées seront adressées au Préfet de la région Pays de la Loire et déposées à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

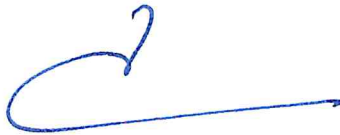

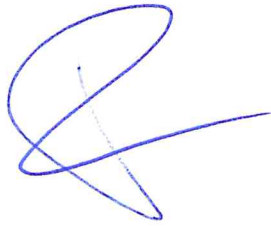


Article 4 : Le secrétaire général de la région académique Pays de la Loire, secrétaire général de l'académie de Nantes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1^{er} février 2023

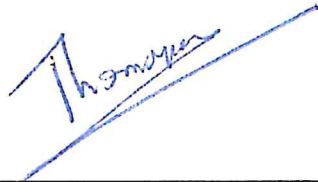
La rectrice de la région académique Pays de la Loire,
rectrice de l'académie de Nantes,
chancelière des universités



Katia BÉGUIN


Arrêté n°2023/03
Annexe 1 – Tableau des originaux de signature

NOM – Prénom	FONCTION	SPECIMEN DE SIGNATURE
Secrétariat Général		
Monsieur Philippe DIAZ	Secrétaire général de région académique Secrétaire général d'académie	
Madame Christelle DURAND	Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes Directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur	
Madame Annie FORVEILLE	Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes Directrice de la prospective et des moyens	
Monsieur Arnaud SIMON	Secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes Directeur des ressources humaines	
Monsieur Sébastien AUDUREAU	Adjoint au secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes, directeur des ressources humaines	


Direction de la prospective et des moyens

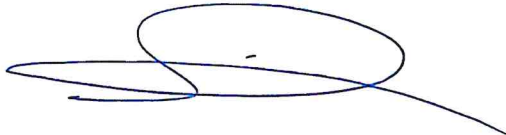
Madame Coralie THOMAZEAU	Cheffe de Bureau à la direction de la prospective et des moyens	
---------------------------------	---	--

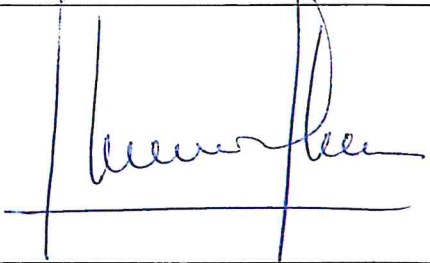
Monsieur Sébastien LORET	Chef de bureau à la direction de la prospective et des moyens	
---------------------------------	---	--

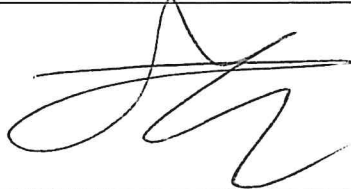
Monsieur Dominique GERARD,	Chef de bureau à la direction de la prospective et des moyens	
-----------------------------------	---	--

Division du budget et des finances








Madame Rachelle MEGUEOK	Cheffe de la division du budget et des finances	
--------------------------------	---	---


Monsieur Fawzi BEOUCHE	Chef de bureau à la division du budget et des finances	
-------------------------------	--	--

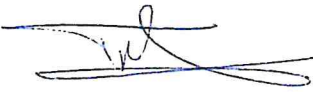
Monsieur Rémy THEOPHANE-ATIENZA	Chef de bureau à la division du budget et des finances	
--	--	--

Madame Françoise BELLANGER	Gestionnaire à la division du budget et des finances	
-----------------------------------	--	--


<p>Monsieur Xavier BAGLIN</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Madame Hélène ALLAIN</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Madame Céline BLANCHARD</p>	<p>Gestionnaire de la division du budget et des finances</p>	
<p>Monsieur Thomas PRONO</p>	<p>Gestionnaire de la division du budget et des finances</p>	
<p>Madame Céline MENET</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Monsieur Anthony D'HERVEZ</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Madame Line MAISONNEUVE</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	

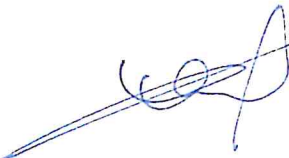
<p>Madame Mauricette LANDAIS</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Monsieur Cédric CASSOU</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Madame Amélie ACASTE</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Madame Delphine RORTEAU</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Monsieur Franck JOUSSEAUME</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Madame Céline MENET</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	
<p>Madame Claire HERVOUET</p>	<p>Gestionnaire à la division du budget et des finances</p>	

Madame Rabia LAKHAL	Gestionnaire à la division du budget et des finances	
---------------------	--	--


Madame Tracy NTIGNONAWOE,	Gestionnaire à la division du budget et des finances	
---------------------------	--	--


Division académique des pensions et prestations




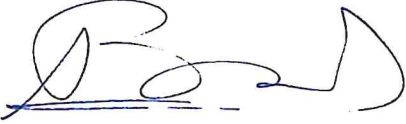
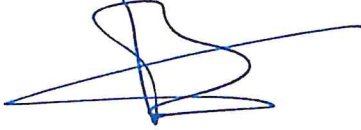


Madame Murielle CHANTREAU	Cheffe de la division académique des pensions et prestations	
---------------------------	--	--


Madame Solenne PINON	Cheffe de la division académique des pensions et prestations	
----------------------	--	--


Direction des examens et concours

Monsieur Jean-Eudes AYMER	Directeur des examens et concours	
---------------------------	-----------------------------------	--


Madame Claire DIAZ	Directrice adjointe des examens et concours	
--------------------	---	--


Madame Isabelle DEGUELLE	Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 1)	
Monsieur Stéphane ORHAN	Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 2)	
Madame Sandrine LERAT	Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 3)	
Madame Alexandra BOSSARD	Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 4)	
Monsieur Benjamin BELLY	Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 5)	
Madame Valérie BOUCHER	Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 6)	
Madame Soazic GABORIT	Cheffe de bureau à la direction des examens et concours (DEC 7)	


Monsieur Ronan KEROMNES	Adjoint à la cheffe de bureau - Chef de section (DEC 7)	
--------------------------------	---	--


Monsieur Gilles GUILLEVIC	Chef de bureau à la direction des examens et concours (DEC 8)	
----------------------------------	---	--

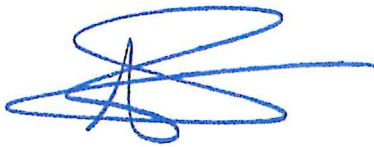
Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement


Madame Laurence INISAN	Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement	
-------------------------------	--	--


Madame Catherine EDME	Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement	
------------------------------	---	--


Madame Gwendoline BOURHIS-PRIGENT	Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement	
--	---	--


Madame Christine HERVOUET	Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement	
----------------------------------	---	--


Monsieur Benjamin SAUVAGET	Chef de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement	
-----------------------------------	---	--

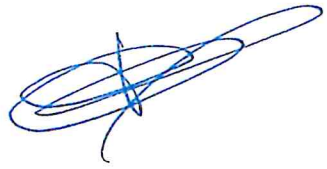
Madame Maire-Geneviève BLANCHARD	Chargée de modernisation des processus RH - Coordonnatrice paye	
---	--	--

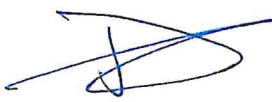
Division des personnels enseignants		
Madame Frédérique SIMON	Cheffe de la division des personnels enseignants	


Madame Nathalie DELACOUR	Adjointe à la chef de la division des personnels enseignants	
---------------------------------	--	--


Madame Johanna SANCHEZ	Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants	
-------------------------------	---	--

Madame Martine BLANCHET	Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants	
--------------------------------	---	--

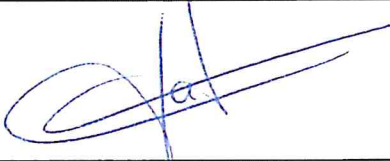
Madame Christine COSSON	Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants	
--------------------------------	---	--


Madame Delphine LEYMARIE-MINAUD	Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants	
--	---	--

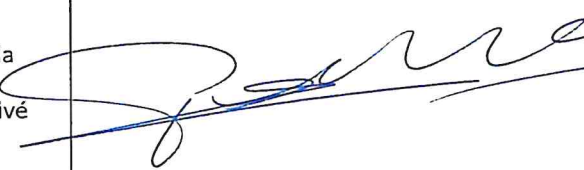
Madame Marie MONITION	Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants	
------------------------------	---	--


Monsieur Mathias PINÇON	Chef de bureau à la division des personnels enseignants	
--------------------------------	---	---

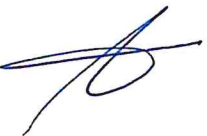
Division de l'enseignement privé

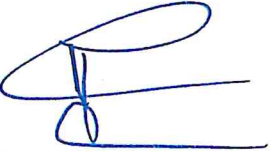
Madame Corinne LABOUREL	Cheffe de la division de l'enseignement privé	
--------------------------------	---	--

Madame Isabelle HUBIN	Adjointe à la cheffe de la division de l'enseignement privé Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé	
------------------------------	---	--


Monsieur Maxime PRIOU	Chef de bureau à la division de l'enseignement privé	
------------------------------	--	---

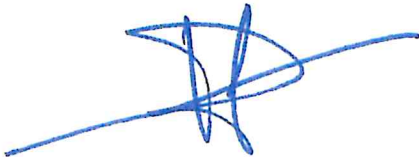

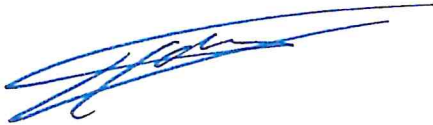
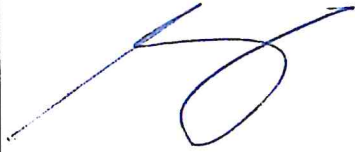

Monsieur Thierry DEFORGE	Chef de bureau à la division de l'enseignement privé	
---------------------------------	--	--

Monsieur Vincent ARMANINI	Chef de bureau à la division de l'enseignement privé	
----------------------------------	--	--

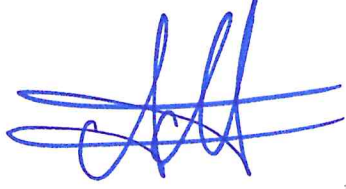
Madame Catherine LE GUERN	Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé	
----------------------------------	--	--

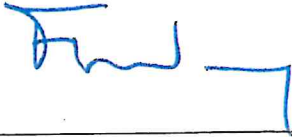
Service de l'accompagnement éducatif

Monsieur Julien PUÉ	Chef du service de l'accompagnement éducatif	
----------------------------	--	---

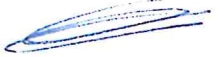
Service interdépartemental de gestion des enseignants des écoles publiques		
Monsieur Jean-Denis PALU-LABOUREU,	Chef du service du SIDEEP	
Service académique de gestion des personnels privé du premier degré		
Monsieur PIERRE MERIAUD	Chef du SAGEPP	
École académique de la formation continue		
Madame Cécile BÉTERMIN	Directrice de l'EAFC (à compter du 20 février)	
Monsieur Vincent HAVERLANT	Chef de bureau administratif et financier de l'EAFC	
Madame Floriane BRAY-MERCIER	Cheffe du bureau de l'encadrement, de l'accompagnement et du soutien	
Service des constructions universitaires		
Monsieur Gilles BLANCHARD	Chef du service des constructions universitaires et scolaires	
Madame Marie-Paule TOUPIN	Adjointe au chef de service des constructions universitaires et scolaires	

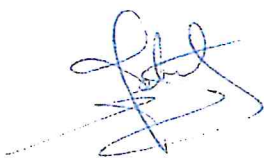
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

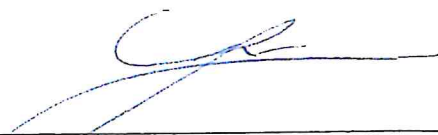
Monsieur Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	
-------------------------------	---	--


Monsieur Fabrice LANDRY	Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	
-------------------------	--	--


Madame Zaoudjatta MHOUMADI	Assistante Administrative	En congé maternité
-------------------------------	------------------------------	--------------------

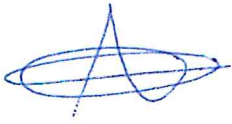
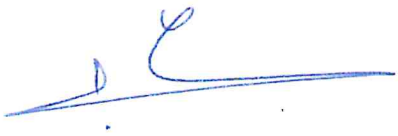

Madame Apolline DANIEL	Assistante Administrative	
------------------------	------------------------------	---

Madame Pascale METIVET	Responsable budgétaire Assistante Administrative Attachée d'Administration - Mission d'Etat	
------------------------	---	--

Madame Claire MULLOT	Assistante Administrative	
----------------------	------------------------------	--

Pauline LEQUERRE	Assistante Administrative	
------------------	------------------------------	--

Madame Martine CHAMBRAGNE	Assistante Administrative	
------------------------------	------------------------------	--

<p>Madame Anne-Chantal BONNET</p>	<p>Assistante Administrative</p>	
<p>Monsieur Lotfi HAJ</p>	<p>Assistant Administratif</p>	
<p>Madame Yashepangou KIDIRI</p>	<p>Assistante Administrative</p>	
<p>Délégation régionale académique à la recherche et l'innovation</p>		
<p>Monsieur Pierre-Yves MANACH</p>	<p>Délégué régional académique à la recherche et l'innovation</p>	